

GAUVIN Virginie

MARTRES Paul

RIBEAUDEAU Aline

OUVRY Karen

Projet tuteuré

Licence Professionnelle Médiateur Socio-Economique

Propriétés sociales et physiques des tatouages et piercings:

Quelle(s) incidence(s) sur la vie professionnelle ?

**N'ayez pas  
d'apriori !**

Tuteur Universitaire: COUTURIER Pierre

Tuteur Entreprise: MERLE Michel

Université Blaise Pascal, UFR Lettres Langues et Sciences humaines,  
Département de Géographie, 29 avenue Gergovia,  
63 037 Clermont-Ferrand

Année universitaire 2010-2011

## Table des matières

I.Note méthodologique.....	6
A.Cheminement et réflexions menant à ce sujet .....	6
B.Le mode opératoire.....	7
C.La prospection.....	7
II.Historique: des origines à la pratique actuelle .....	12
A.Principales représentations du tatouage et du piercing .....	12
a.Criminalité.....	12
b.Virilité .....	13
c.Marginalité/stigmatisation.....	13
B.Les motivations du recours à de telles pratiques .....	14
a.Signes d'appartenance à un corps de métier, une religion, un groupe .....	14
1Les corps de métier.....	14
2La religion.....	15
3Le statut social.....	16
4Entretien du lien.....	16
b.Signes d'identité.....	16
c.L'aspect esthétique.....	17
d.Les rituels et rites de passage.....	18
e.Un récit de vie .....	18
C.L'assujettissement .....	19
D.La pratique actuelle du piercing et du tatouage .....	19
E.Tatouage, piercing en quelques chiffres .....	21
III.Analyse des entretiens .....	24
A.Symbolisme du tatouage et/ou du piercing .....	24
B.L'identité et l'affirmation de soi .....	27
a.L'identité .....	27
b.Les normes de la société et ses répercussions .....	28
c.Le paradoxe des modifications corporelles.....	30
d.Les tatoués et piercés, entre peur du jugement et volonté d'affirmation de soi.....	31
C.Regard de la société et de l'entourage sur cette pratique .....	32
a.L'estime de soi et les stéréotypes.....	32
b.La formation et les effets des stéréotypes.....	33
c.Les récits de nos interviewés.....	33
1Le regard des autres et leurs préoccupations .....	34
2Le ressenti de ce regard par les tatoués, piercés.....	35
D.Regard des employeurs, préjugés, discrimination .....	36
a.Démarche envers les employeurs et leurs représentations.....	36
b.Vérification et analyse des adéquations et divergences entre les propos des employeurs et des individus tatoués/piercés .....	38
E.Incidence ou non sur la trajectoire professionnelle.....	41
a.Le monde du travail, obligation et parfois intolérance.....	41
b.La stigmatisation et les préjugés.....	41
c.Le changement professionnel et opposition entre deux interviews.....	44
d.Le regard des clients .....	46

e. La législation sur les tatouages, piercings dans le monde du travail .....	49
f. Évolution des mentalités et changements .....	51
IV. Conclusion.....	55
V. Bibliographie.....	57
VI. Annexe.....	58
A. Fiche laissée chez les tatoueurs à Clermont-Ferrand.....	58
B. Fiche déposée dans le centre de dermatologie .....	59
C. Affiche du magasin nous ayant interpellés.....	60

Les marques du corps ont longtemps signifié une adhésion à un groupe bien défini. Aujourd'hui, elles semblent plutôt devenir l'expression de démarches individuelles et du choix de chacun. Elles font même l'objet d'une nouvelle fascination, ce qui transparaît notamment abondamment dans les médias.

Ces nouveaux usages ont-ils toujours un lien avec des pratiques plus anciennes ou véhiculent-ils de nouvelles représentations, idéologies ? Peuvent-ils être assimilés, comme ce fut le cas auparavant, à ce que les anthropologues ont décrit comme des rites ? Sont-ils encore symboles de marginalité ?

Assumer un tatouage ou un piercing n'est pas forcément toujours aisé car c'est avant tout se positionner comme différent, original, positionnement qui peut être porteur de connotations aussi bien positives que négatives. Ceci nous a conduit à nous interroger sur ce qu'il en est des modifications corporelles dans le monde du travail, milieu codifié et normatif. Les personnes tatouées et percées y ont-elles accès sans aucun problème ou rencontrent-elles des difficultés ? Si tel est le cas, quelles sont-elles ?

Doit-on penser le tatouage et le piercing comme des façons de s'éloigner des normes ou bien de s'insérer dans la société par la quête et la construction de sa propre identité ?

Afin de vérifier nos hypothèses, la note méthodologique explique tout d'abord ce qui nous a conduits au choix d'un tel sujet, c'est-à-dire des observations et expériences diverses par rapport à l'ampleur et démocratisation de ce phénomène, et ensuite de quelle façon nous avons procédé pour étudier ce sujet, afin de parvenir à l'affirmation ou réfutation de nos hypothèses. Autrement dit, nous souhaitons connaître l'évolution des pratiques de modifications corporelles, qu'il s'agisse de changements ou prolongements par rapport aux représentations antérieures. Nous nous sommes également intéressés aux motivations des percés et tatoués. Pour ce faire, nous sommes allés sur le terrain recueillir les témoignages de personnes concernées par ces pratiques, ainsi que ceux d'employeurs divers.

L'analyse de ceux-ci nous a permis de dégager des thèmes communs récurrents nous amenant à un état des lieux de la situation, tout en réalisant sa complexité. En effet, chaque expérience et vision est différente et chargée de nuances puisque chacun (que ce soit les personnes tatouées ou percées, les employeurs...) a à la fois ses propres représentations et celles véhiculées par la société et l'opinion de la masse. De même, tout individu qui a recours au tatouage ou piercing a ses propres raisons de le faire : affirmer son identité, se démarquer, s'embellir ; tout comme les employeurs qui exposent les raisons de leur acceptation, refus ou tolérance.

L'étude de ces différents aspects et notre cheminement nous permettront également d'évaluer l'incidence potentielle des marques corporelles sur la trajectoire des personnes tatouées et percées, de quelle façon elle se manifeste et avec quelle ampleur, autrement dit nous serons donc amenés à voir en quoi les propriétés physiques peuvent influencer sur les orientations et parcours professionnels, et dans quelle mesure.

# I. Note méthodologique

## A. *Cheminement et réflexions menant à ce sujet*

Le champ de l'insertion sociale et professionnelle est très vaste et étudié par bien des disciplines. Les chômeurs de longue durée, les parents isolés, les personnes handicapées sont pour beaucoup exclus de notre société actuelle et du monde du travail. Pour une majorité d'employeurs, ils sont perçus comme inaptes au travail demandé, « fainéants ». Ce sont des représentations faussées mais qui sont toujours actuelles. Toutefois, la problématique des personnes tatouées et/ou percées face à l'emploi n'est que très rarement soulevée puisque contrairement aux autres stigmatisés, le fait de porter des tatouages, piercings, émane de choix personnels. Pourtant, nous connaissons tous quelqu'un dans notre entourage victime de stigmatisation qui nous a déjà fait part au moins une fois d'anecdotes le concernant lui, ou des amis, des connaissances. Les individus tatoués et percés sont bien souvent perçus comme des marginaux, des « durs » ou pire encore des gangsters. Toutefois, le tatouage et les pratiques qui y sont liées ont bien évolué. La symbolique peut être très variée, allant d'un aspect purement esthétique à une réelle marque identitaire ou un message à faire passer. Malgré cela, aujourd'hui encore, le tatouage et le piercing sont associés à une vie de débauche, ils renvoient à une image peu élégante et non sérieuse pour la majorité de la société.

L'idée de s'intéresser à ce phénomène nous est venue par des concours de circonstances. L'une de nous a été interpellée par une affiche de publicité d'un magasin reconnu pour vendre des vêtements de marques, dit « classiques ». Cette enseigne vend de l'habillement onéreux, de ce fait elle est réservée aux personnes qui ont un pouvoir d'achat élevé. Cette affiche met en avant un homme tatoué avec une chemise blanche et une cravate, vêtement souvent porté par des hommes d'affaire, des cadres d'entreprises, des banquiers. Il est inscrit « N'ayez pas d'a priori ». Ce qui révèle le paradoxe peut-être pour certains, d'un homme « bien habillé » et portant des tatouages. Cette publicité ne laisse pas indifférent et suscite des réactions quelles qu'elles soient. (cf Annexe) Nous avons également pu remarquer que les très jeunes ont de plus en plus fréquemment recours au piercing, et ce même dès le collège, et pour certains, cet acte est réalisé sans véritable réflexion en amont. Le piercing et le tatouage sont devenus des faits de société, et de plus en plus à la « mode ».

La réflexion que nous avons pu mener auparavant nous a conduits à trouver un thème pertinent, qui nous intéresse mais aussi passionnant, et après avoir procédé à ces divers regroupements, nous avons décidé de nous intéresser plus longuement et plus en détails à ce phénomène tout d'abord dans sa globalité et ses différents aspects, puis plus particulièrement dans le cas de l'incidence sur la trajectoire professionnelle. L'enjeu de ce projet repose alors sur une problématique à la fois simple et pertinente : est-ce que le fait d'être tatoué et/ou percé peut

représenter un frein à l'embauche, pouvant même aller jusqu'à de la discrimination à l'embauche ? Quels sont les ressentis des personnes concernées et quelles sont les attitudes des employeurs vis-à-vis d'un tel public ?

### ***B. Le mode opératoire***

Pour répondre à de tels questionnements, nous avons fait différents choix méthodologiques tels que :

- aborder les différentes personnes tatouées et piercées dans une optique de valorisation de leurs pratiques et de leurs choix personnels; en débutant toujours l'entretien par des questionnement sur l'aspect esthétique de leurs tatouages, piercings.
- faire passer des entretiens semi-directifs auprès des personnes tatouées et/ou piercées afin de leur permettre de s'exprimer librement tout en les orientant de la façon la plus implicite possible vers des thèmes pertinents pour notre recherche.
- adopter une démarche la moins intrusive possible auprès des différents professionnels rencontrés afin d'obtenir une collaboration maximale de leur part, en faisant valoir le fait que leurs avis nous intéressent, et que nous ne portons pas de jugements.
- optimiser le nombre de contacts en rencontrant des employeurs, réaliser des entretiens informels et formels et diversifier les sources d'information, en multipliant les ouvrages sur ce thème : livres , films, interviews afin d'avoir une approche de cette problématique la plus complète possible.

### ***C. La prospection***

Nous étions quatre à travailler sur ce projet. Nous avons choisi de nous diviser en deux binômes :

- Un binôme sur Montluçon constitué de Virginie Gauvin et Aline Ribeau
- Un binôme sur Clermont-Ferrand constitué de Karen Ouvry et Paul Martres

Afin d'avoir le maximum de chances de rencontrer des personnes tatouées et/ou piercées, nous nous sommes rendus dans des studios de tatouage et piercing. Nous leur avons exposé notre projet tout en déguisant légèrement le principal objectif afin de ne pas les effrayer. Puis nous avons évoqué la possibilité de rencontrer des personnes tatouées et/ou piercées afin de dialoguer avec elles au sujet de leurs expériences personnelles et/ou professionnelles en ce qui concerne le tatouage et/ou piercing ; ceci afin d'aboutir à l'aspect symbolique de ces derniers et ainsi d'amener à échanger sur d'éventuelles difficultés que ces personnes auraient pu et peuvent rencontrer.

Au tout début de notre prospection (pour le binôme de Clermont-Ferrand), nous nous sommes présentés comme des étudiants du monde de l'insertion sociale et professionnelle. Cette approche a été assez mal accueillie par les tatoueurs qui, d'une part ne comprenaient pas où l'on voulait en venir, et d'autre part étaient effrayés par les mots « insertion », « obstacles à l'embauche ». Du coup, le dialogue était très vite rompu et les tatoueurs nous disaient clairement ne rien pouvoir faire pour nous.

Ainsi, face à de telles réactions, nous avons revu notre approche du public. Nous avons alors choisi de nous présenter comme des étudiants en sociologie, souhaitant découvrir le monde du tatouage et du piercing. Cette approche étant beaucoup moins ciblée, et laissant plus de liberté, nous pouvions nous attendre à des réactions plus positives.

En ce qui concerne le binôme de Montluçon, nous avons été très bien reçues dans deux studios de tatouage/piercing, où même en se présentant comme étudiantes en médiation sociale et économique, les personnes sollicitées étaient très réceptives et intéressées. Néanmoins, pour un studio de piercing/tatouage, nous avons été particulièrement méprisées, probablement du fait d'une incompréhension de notre démarche.

Ainsi, rencontrer des hommes et des femmes tatouées et/ou piercées était bien sûr à la base de notre projet. Nous avons effectué au total sept entretiens individuels semi-directifs avec des personnes de tous âges, entre 21 et 54 ans et de toutes catégories socio-professionnelles :

Anne-Sophie, 21 ans, actuellement employée dans une association d'insertion qui recycle les vêtements et qui fait le commerce d'articles textiles, en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) à 35h, depuis deux ans et demi. Elle a préparé un brevet de technicien en vêtements, créations et mesures à Tours. Après diverses recherches d'emploi, elle a travaillé trois mois pour Pénélope, où elle travaille maintenant. Ensuite elle a travaillé en Grèce comme figurante, mais il n'y avait pas de travail, elle est donc ensuite partie à Cognac où elle a fait des missions intérim. Enfin, elle est revenue à Montluçon au sein de Pénélope. Elle vient de passer l'écrit du concours d'aide soignante. Elle a trois tatouages assez volumineux et des écarteurs aux oreilles.

Bruno, 28ans, est modelleur à DeuxMI(entreprise de fabrication de moules et modèles pour l'industrie) depuis trois ans. Il a suivi une formation de brevet de technicien supérieur en modelage, il explique également avoir fait divers petits boulots, en intérim notamment. Il a « fait un peu de tout ». Il a un piercing au bridge (entre les deux yeux) et des écarteurs aux oreilles, ainsi que de nombreux tatouages, apparents et non, qu'il affirme ne plus compter.

Célia, 22 ans, est étudiante en Licence de Psychologie. Elle a obtenu un baccalauréat Sciences Médico Sociales il y a trois ans. En parallèle de ses études, elle raconte avoir fait plusieurs



petits boulots saisonniers notamment dans le service en restauration et dans la vente. Elle compte sept piercings aux oreilles en tout, un au nez, un à la langue, un à l'arcade, un à la lèvre, un au nombril, et un tatouage en bas du dos.

Claude, 49ans, tatoueur depuis 15 ans. C'est un ancien commercial et il allait être promu au poste de directeur mais a décidé de tout arrêter pour se consacrer à sa passion, le dessin, puis le tatouage. Il a un tatouage sur le poignet, et aussi un sur le corps.

Emmanuelle, dit « Manue », 28 ans, actuellement à la recherche d'un emploi. Elle a obtenu un BEP/CAP « Métiers de la mode » option « Prêt à porter ». Suite à cela, elle a travaillé pour l'entreprise Vuitton pendant plus d'un an et demi, ainsi que dans une manufacture de maroquinerie. Puis elle a cessé toute activité professionnelle pour élever son premier enfant. Par la suite, elle a repris un emploi dans l'animation commerciale et s'est à nouveau arrêtée pour l'arrivée de son deuxième enfant. Quelques temps après, elle a enchaîné les emplois dans des secteurs variés tels qu'un poste au sein d'une entreprise de sous traitance mécanique, ou encore une entreprise confectionnant des abat-jours. Puis, à cause du manque de débouchés dans la couture, elle a décidé de se réorienter dans la restauration. Elle a trois piercings et un tatouage dans le dos.

Martine, 54 ans. Secrétaire, assistante d'accueil dans le studio de tatouage de son mari. Elle a plusieurs tatouages mais qui ne sont pas apparents.

Raphaël, 30 ans, pierceur depuis trois ans et demi a crée son entreprise de piercing et tatouage. Avant il était assistant vétérinaire, un métier assez féminin à la base, comme il a pu nous le dire. Il a 53 à 54 piercings, ainsi que quatre tatouages, une pièce dans le dos, un sur le mollet, deux sur les bras.

Certaines de ces personnes arboraient de multiples tatouages et piercings apparents, d'autres au contraire, n'ont que très peu d'ornements visibles. Pour ce qui est de la représentativité de l'échantillonnage, n'ayant pas de chiffres officiels sur les personnes portant des piercings et tatouages, nous n'avons pu respecter ces pourcentages, et ainsi avoir un échantillon représentatif de la population.

Nous avons aussi été amenés à faire trois entretiens informels avec Cyril, 18 ans, lycéen souhaitant devenir agent de maintenance, voulant se faire un tatouage. Estelle, 20 ans, est rentrée en février 2011 à l'école de Police de Nîmes et avait des piercings avant d'intégrer l'école et les a retirés quand elle a su qu'elle était prise, et un tatouage au niveau de l'aîne. Lucie, 24 ans, infirmière dans une clinique, portant deux piercings.

Nous avons souhaité être également en contact avec les personnes gravitant autour de ce monde du tatouage et du piercing afin d'aborder ce milieu de la façon la plus complète possible, et pouvant être ainsi concernées par notre problématique.

Pour ce faire, nous avons d'une part pris contact avec un centre de dermatologie comprenant une quinzaine de dermatologues dont certains patients se font « détatouer ». Le but était de rencontrer ces derniers afin de discuter avec eux des raisons les conduisant à une telle pratique. Toutefois, pour ne pas gêner l'activité des dermatologues, nous avons choisi de laisser à leur cabinet une fiche présentant brièvement notre étude (sous son aspect sociologique; cf Annexe) et demandant aux personnes intéressées de laisser leurs coordonnées afin que nous puissions prendre contact avec elles (la même fiche a été déposée également chez les tatoueurs de Clermont-Ferrand, cf Annexe). Toutefois, cette démarche n'a donné aucun résultat. Seul un patient nous a laissé ses coordonnées et lorsque nous l'avons contacté, celui-ci nous a dit ne pas être disponible. Nous avons alors tenté de rencontrer un autre dermatologue, mais celui-ci n'a pas souhaité non plus donner suite à notre appel.

D'autre part, afin de se rapprocher de l'aspect professionnel et du thème de la discrimination, nous avons contacté la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) de Clermont-Ferrand et de Montluçon, où des permanences ont lieu depuis peu. Néanmoins, malgré notre ténacité nous n'avons pas réussi à obtenir de rendez-vous avec eux sur les deux sites. De ce fait, nous avons recherché sur leur site internet mais nous n'avons pu avoir les renseignements souhaités concernant la discrimination que peuvent générer le tatouage et /ou piercing.

Comme autre source d'information, nous avons trouvé sur Internet une interview du sociologue et anthropologue LIOTARD (mars 2010) qui nous a dirigés vers la référence d'une conférence intitulée « les modifications corporelles contemporaines: bricolages et apparences et artisans de la chair ». Ne trouvant pas d'écrits sur celle-ci, nous avons pris l'initiative de contacter le sociologue par mail. Celui-ci nous a répondu mais n'a pu nous transmettre ses notes, nous redirigeant vers d'autres sources, mais malheureusement introuvables.

Enfin, nous avons souhaité avoir le point de vue des employeurs et cela afin de traiter notre sujet de la façon la plus complète possible. Toutefois, il a fallu là encore travailler notre approche afin de ne pas les mettre mal à l'aise. Nous nous sommes alors rendus dans différents commerces et services munis d'un panel de photographies. La première série était composée de trois portraits de personnes ayant des tatouages et piercings apparents (un homme et deux femmes, dont une connue, Cœur de Pirate), la deuxième série était composée de deux portraits de personnes plutôt

classiques (deux femmes), sans caractéristiques apparentes particulières. Nous avons alors demandé à chaque commerçant « Que vous inspirent ces personnes ? », puis « selon vous, quel type d'emploi occupent-elles ? ». Nous avons délibérément choisi une démarche simple et rapide permettant de ne pas gêner l'activité de chacun pendant trop longtemps. De même, poser des questions évasives, sans impliquer personnellement l'individu en tant qu'employeur, ce qui nous a permis d'obtenir des réponses spontanées, sans crainte de jugement. Nous avons donc tenu à avoir un vivier hétérogène d'entreprises: pharmacie, commerce de proximité, bureau de tabac, magasin de jardinage, hôtel, espace de jeux en réseaux, bar, et banque ; afin d'obtenir l'avis de professionnels exerçant dans des secteurs d'activités différents. L'enjeu ici était de savoir si, en fonction de l'activité exercée, les réponses des employeurs changeaient. Toutefois, en raison des contraintes de temps que nous avons ainsi que du manque d'accessibilité des personnes n'étant pas en contact direct avec la clientèle, nous avons prospecté uniquement des commerces et des services.

## II. Historique: des origines à la pratique actuelle

Un tatouage est un dessin à l'encre ou quelque autre pigment, habituellement décoratif ou symbolique, indélébile, sous la peau. Il provient du mot tahitien « tata (t) u » et signifie « frapper l'esprit par le dessin ».

Un indigène au corps complètement tatoué fut ramené en 1961 et exhibé dans toute la société londonienne. La société européenne, étonnée par ces ornements, se passionne pour la vision d'autres indigènes ramenés par les bateaux de commerce et dont on invente l'histoire pour rendre le spectacle plus intéressant.

L'Angleterre sera la première nation européenne à redécouvrir puis développer le tatouage. Cette expansion n'aura pas lieu en France, car à cette même époque, le tatouage est un moyen de contrôle policier puisqu'il fait en quelque sorte office de casier judiciaire. La France restera donc en retrait face au phénomène tatouage, et ce même au vingtième siècle. Il faudra attendre la déferlante des médias et la démocratisation du tatouage via les figures publiques (stars de télé, du cinéma, chanteurs...) pour déclencher véritablement le mouvement.

Mais l'arrivée du tatouage en Europe porte la vision négative de ses origines. Ainsi, lorsque l'on s'intéresse à l'histoire du tatouage et du piercing à travers le monde entier, on s'aperçoit qu'il s'agit là d'un phénomène universel présent dans quasiment toutes les cultures et cela depuis des siècles. Si l'on pousse l'analyse un peu plus loin, on dégage alors aisément des points communs entre les différents pays concernant la pratique. Nous avons regroupé ces similarités sous la forme de différents thèmes que nous avons pris soin de développer ci-dessous.

### *A. Principales représentations du tatouage et du piercing*

#### **a. Criminalité**

Jusqu'au premier Empire, c'est-à-dire de 1804 à 1814, les voleurs recevaient une fleur de lys ou un « V » à l'épaule droite. Les galériens, quant à eux, se voyaient attribuer les trois lettres « GAL », et les forçats étaient soit brûlés au fer rouge, soit tatoués. Enfin, dès 1685, le code noir qui régissait les relations avec les esclaves dans les colonies exigeait l'apposition d'une fleur de lys sur la peau de tous les fugitifs ainsi que des mutilations supplémentaires en cas de récidive.

On pouvait alors reconnaître, de façon simple et rapide, les « criminels » à leurs tatouages. Dans les années 1930, les criminologues confirmèrent d'ailleurs cela en établissant un lien direct

entre tatouage et criminalité.

La suspicion du tatoué, criminel et dérangé, va alors basculer vers une vision négative récurrente qui perdurera encore dans certains écrits de 1960.

Dans le monde japonais, on retrouvait, tout comme dans le monde occidental, la fonction de désignation des délits et des crimes commis. Le tatouage étant alors souvent lié à la prison, on collait au tatoué l'étiquette de « dur ».

## **b. Virilité**

Les tatouages des marins ou encore des détenus étaient effectués sans dermographe et étaient donc très douloureux. La résistance à la douleur avait alors valeur d'affirmation de la virilité des hommes qui se faisaient tatouer. La blessure ayant toujours été considérée comme la confirmation d'une incontestable implication, d'un engagement total, elle était chez l'homme un signe palpable de sa virilité. La marque, l'entaille, la scarification, la cicatrice fonctionnaient alors comme autant de faire-valoir virils.

Au Japon, le tatouage représentait également un symbole de virilité, de courage, un moyen d'intimidation utilisé par les gangs, les durs, un signe de puissance, une « peau du courage ».

Dans le même esprit, en Polynésie, le tatouage permettait d'indiquer le nombre d'ennemis tués et renvoyait au statut des guerriers.

Concernant les piercings, celui du sein était considéré comme un signe de force, de virilité et d'endurance. Les Romains se perçaient les mamelons pour tenir leur cape et montrer leurs grades élevés.

Ainsi, BAILLETTE (revue Quasimodo numéro 7) souligne le fait que la souffrance permet de souder des individualités et de forger un esprit de corps par les souvenirs communs, exclusivement partageables entre initiés. « En baver, comme l'on dit trivialement, dans son corps, dans sa chair, marque bien souvent le franchissement d'un cap, un basculement, une mutation. Cela induirait alors un changement de statut social, une renaissance ou une (dis) qualification. La personne choisie, qu'elle soit sélectionnée ou désignée, ou encore qu'elle se porte volontaire, serait devenue autre, l'épreuve surmontée faisant du novice un élu ».

## **c. Marginalité/stigmatisation**

Comme nous l'avons constaté précédemment, cette **pratique** achève de placer le tatoué dans le camp des criminels, des **hors-la-loi**, des bandits choquant la bourgeoisie. Le tatouage se retrouvait alors lors de la sortie de prison être un **stigmaté, collant à la peau du tatoué à vie**.

De même, le tatouage spectacle a perduré pendant de nombreuses années, et ce jusqu'en 1930. On trouvait des hommes gagnant leur vie dans des cirques ou des foires après s'être fait presque entièrement tatouer le corps. Ce phénomène d'exhibition a contribué à enfermer le tatouage dans une image de **marginalité et de perversion**. L'individu tatoué devint une bête de foire, un phénomène à part, intrigant et rebutant.

Le tatouage était donc, dans les esprits, réservé à certains groupes et s'accompagnait de représentations pour la plupart négatives, autrement dit il était surtout réservé aux parias, aux marginaux, tout du moins c'était le cas dans les sociétés occidentales.

Au vu de cela, il n'est alors pas surprenant qu'il fut par la suite interdit, puisque représentant aux yeux du plus grand nombre **un acte antisocial, une identité marginale**.

Concernant les piercings, ces derniers n'avaient jamais été présentés au grand public jusqu'en 1993 puisque cette pratique était elle aussi à l'époque considérée comme marginale et sadomasochiste.

A l'époque, la stigmatisation était donc forte. Les « M » inscrits sur le front des mendiants ou la fleur de Lys mentionnée précédemment ne faisaient qu'accentuer ce profond rejet de la part du reste de la population. Ces marques corporelles n'étaient alors considérées que comme des marques d'infamie dénonçant les individus dangereux ou inadaptés, dont il était préférable de se tenir à distance.

## ***B. Les motivations du recours à de telles pratiques***

### **a. Signe d'appartenance à un corps de métier, une religion, un groupe**

#### **1 Les corps de métier**

Seuls les tatouages professionnels donnaient une vision plus positive de cet art. Les Compagnons du Tour de France, une corporation d'ouvriers, portaient sur leurs biceps l'insigne de leur métier, tout comme les pompiers. L'attestation de compagnon se portait donc à même la peau et permettait aux jeunes ouvriers de parcourir l'Europe et d'obtenir assistance et travail, sans même parler la langue.

De la même manière, les tailleurs de pierre se faisaient tatouer le compas, l'équerre, le ciseau et le marteau. Les bouchers arboraient une tête de bœuf sur couteaux entrecroisés, les ferronniers une enclume et un marteau, les vignerons une grappe de raisin, les armuriers des pistolets entrecroisés.

Dans ces cas là, le tatouage se révélait être un **signe d'appartenance à un groupe social donné, un moyen d'être reconnu par ses pairs.**

Toutefois, en 1791, la loi « Le Chapelier » supprima les corporations et les emblèmes du Compagnonnage tombèrent petit à petit dans l'oubli. De même, dans l'armée, les cas de transmission de la syphilis par le tatouage se multipliant (les tatoueurs crachaient dans l'encre sèche et ne nettoyaient pas leurs instruments), toute pratique de ce type fut alors formellement interdite.

L'un des groupes les plus représentatifs et intéressants à étudier au début du 19<sup>ème</sup> siècle et au 20<sup>ème</sup> siècle est celui des marins. La raison de la présence de tatouages sur les marins est relativement évidente, leurs contacts réguliers avec d'autres populations à travers le monde et des cultures différentes font du tatouage un signe de référence. On peut rappeler qu'en Angleterre au début du 20<sup>ème</sup> siècle, 90% des marins de la Royal Navy étaient tatoués et en 1960, on estime qu'environ 65% des marins américains se faisaient tatouer avant la fin de leur engagement.

## **2 La religion**

Selon les religions ou les milieux socioculturels, les inscriptions tégumentaires ont été un signe d'hérésie qu'il valait mieux cacher. Modifier sciemment et durablement son apparence signifiait souiller le corps originel, porter atteinte à la création divine.

Le Lévitique : « *Vous n'imprimerez pas de figure sur votre corps* » et le Coran : « *Ce qui est issu de Dieu, sous peine de malédiction, ne peut recevoir une agression quelconque* » condamnaient toutes profanations volontaires du corps. Le tatouage fut ainsi officiellement banni par l'église en 1787 et au début du 19<sup>ème</sup> siècle, les missionnaires l'interdirent en Polynésie. L'islam s'est elle aussi opposée au tatouage qui représente, selon elle, une résistance à la domination et a pour inconvénient majeur de **dénaturer l'œuvre de Dieu.**

Le tatouage ou bien même le piercing restaient alors pour bien des religions **des signes barbares**, puisqu'ils attentaient au corps authentique, naturel, étaient perçus comme actes de désobéissance à l'ordre divin. C'était alors faire œuvre satanique, provoquer l'effroi en exhibant une face inquiétante, démoniaque. Se tatouer était quelque part s'encanailler ou s'ensauvager, être un adepte de **pratiques dures, marginales, voire asociales.**

On notera de plus, que seule la religion Indienne (notamment dans la région Arctique) considérait ces pratiques comme bienveillantes, ayant pour fonction de signaler les succès, de protéger ou d'écarter les forces maléfiques des orifices du corps.

Concernant les piercings, dans les temples Aztèques et Mayas, les prêtres se perçaient la

langue lors de rituels pour communiquer avec les Dieux.

### **3 Le statut social**

Au Maghreb ou dans le monde Arabe, le tatouage était avant tout un **identificateur social**.

De même, en Floride (sur le Continent Américain) il s'agissait aussi d'une **marque du statut social** réservé en particulier aux nobles.

Le tatouage était alors dans ces sociétés une sorte de moyen de répartir les individus dans les différentes classes sociales, les différents groupes (les nobles, les paysans, les esclaves...).

Concernant la pratique du piercing, celui de l'oreille permettait de distinguer une personne riche d'une personne pauvre. Dans le sud de l'Afrique, les tribus élargissaient les trous (la technique du « stretching » aujourd'hui), et plus ils étaient grands, plus le rang social était important.

Celui du nez date d'il y a 4 000 ans au Moyen-Orient. Il s'est répandu en Inde au 16<sup>ème</sup> siècle. Là aussi, en le portant, on se distinguait socialement des autres. Cet ornement était réservé aux riches. Dès les années 1960, 1970, il fut adopté par les Hippies et les Punks.

En ce qui concerne le piercing du nombril, la première trace remonte aux Egyptiens. Seules les familles royales avaient le droit d'y avoir recours.

Le piercing à l'arcade n'a pas d'origine connue, c'est un emplacement que se sont appropriés les mouvements surfer et skateur dans les années 1960-1970.

### **4 Entretenir le lien**

Chez les marins et les soldats, une principale symbolique du tatouage reposait sur la mise en valeur de la communauté. L'éloignement des proches créait le besoin de renouer avec sa communauté, d'affirmer son appartenance à un groupe et cette tradition maritime tenait aussi du fait que des tatoueurs renommés s'étaient installés dans les ports, conscients de la clientèle potentielle.

#### **b. Signe d'identité**

Dans les prisons, il y avait, nous l'avons vu, le sentiment d'appartenir au groupe des détenus coexistant et partageant la même privation de liberté. Toutefois, avant cette appartenance, il s'agissait surtout, par le biais de la marque corporelle, de retrouver quelque chose de personnel,



une propriété que les autres n'avaient pas à l'identique. Cela pouvait également être vu comme **une manière de se réapproprier sa personne** à défaut de pouvoir faire ce que l'on voulait. Il s'agissait donc d'une façon d'exister malgré l'enfermement, une **reconquête de soi symbolique**.

Le tatouage permettait à ces hommes de conserver une part de libre arbitre, de **disposer de leur corps** comme ils l'entendent. Il se réalisait toutefois avec des moyens de fortune et devait être caché car sa pratique y était interdite. Le tatouage, historiquement parlant, était donc pour certains un moyen de **revendiquer le fait que notre corps nous appartient**.

Dans le même ordre d'idée, il n'était pas rare que les prostituées se fassent tatouer des motifs représentant à leurs yeux la liberté et la dignité. Peut être une façon de se réapproprier son corps dans un contexte consistant à le vendre quotidiennement aux autres.

### **C. L'aspect esthétique**

Chez les Indiens, le tatouage était aussi un ornement, un accessoire. Le fait d'avoir un corps pourvu d'écritures, bariolé, donnait alors la sensation d'être habillé même en étant nu. Le tatouage était en quelque sorte un vêtement à part entière, léger et économique, on l'appelait le « kimono du pauvre ».

Autre aspect totalement différent mais toutefois lié à l'esthétisme : l'aspect érotique et romantique du tatouage, concernant particulièrement les femmes.

Ainsi, chez les courtisanes, celui-ci était considéré comme augmentant l'attrait sexuel. Toujours dans l'esprit sentimental et charnel, il s'agissait pour d'autres de l'expression de la sincérité, de l'amour. C'est ainsi qu'au Maroc, le tatouage était davantage perçu comme un élément de séduction, un signe d'amour. La jeune Marocaine pouvait (et peut encore aujourd'hui d'ailleurs) se faire tatouer au moment de sa puberté ainsi qu'à son mariage.

Dans le même ordre d'idée, les tribus africaines ainsi que sud américaines s'ornaient les lèvres de bijoux en or pour séduire. Les femmes africaines portaient (et c'est encore le cas aujourd'hui) des plateaux sur la lèvre pour exciter les hommes.

Chez les Romains, en 1890, les femmes se sont mises à porter des anneaux aux seins pour embellir leurs décolletés.

Le piercing était néanmoins bien souvent perçu comme une pratique de modification corporelle d'abord esthétique. Avant d'être un phénomène de mode tel que c'est le cas aujourd'hui, le piercing est une pratique aux origines tribales d'un peu partout dans le monde et d'époques diverses. Ainsi, dans de nombreuses sociétés dites primitives, les bijoux corporels, tout

comme le tatouage ou les scarifications, étaient utilisés à des fins purement esthétiques.

En Occident, ces pratiques ne sont réellement « à la mode » que depuis la fin des années 1980 : d'abord aux Etats-Unis dans le milieu gay, puis en Europe sur certaines scènes musicales. Jean-Paul Gaultier, styliste français, a d'ailleurs été l'un des premiers à faire (re)découvrir le piercing en France fin 1993-début 1994, avec un de ses défilés haute couture diffusé à la télévision.

#### **d. Les rituels et rites de passage**

Dans diverses sociétés dites primitives, les bijoux corporels, tout comme le tatouage ou les scarifications, étaient utilisés de manière rituelle pour affirmer son appartenance à une caste spécifique.

En Polynésie, le tatouage pouvait indiquer le passage à la puberté, préserver de la famine, ou marquer l'état civil.

Chez les Indiens, il s'agissait plutôt d'un rite de passage à l'âge adulte.

Ainsi, dans certaines traditions, les marques physiques ont souvent fait partie intégrante des rituels initiatiques, elles étaient la condition essentielle de l'accession à un statut social autre et reconnu comme supérieur. Le passage à l'âge adulte, la reconnaissance de l'identité et de la maturité sexuelle, l'entrée d'un nouveau membre dans un groupe étaient (et sont encore parfois aujourd'hui dans certaines cultures) autant de motifs à l'initiation pouvant requérir une épreuve physique laissant des traces indélébiles. Ces rites de passage exigeaient un héritage à transmettre par le groupe d'aînés qui organisait la cérémonie d'initiation, un savoir concernant la vie à venir pour le jeune qui en bénéficiait.

#### **e. Un récit de vie**

La raison de la présence de tatouages chez les marins est relativement évidente. Leurs contacts réguliers avec d'autres populations et d'autres cultures à travers le monde entier font du tatouage un signe de référence, retraçant leur parcours de vie, leurs divers voyages. Le tatouage est alors un moyen de marquer sur leur peau les endroits dans lesquels ils se sont rendus, de rendre ainsi ces moments éternels et inoubliables. .

Chez les marins, ainsi que chez les soldats, une spécificité qui leur est propre dans le choix des motifs est l'image de l'absence de femmes ou des êtres aimés. Des prénoms et initiales féminines sont alors représentés sur le corps de ceux qui ne voient pas leur famille, une façon de s'approprier sur soi les personnes absentes. L'expression « avoir quelqu'un dans la peau » prend alors tout son sens.

### ***C. L'assujettissement***

Il arrivait que dans certains cas, au-delà du fait que le tatouage puisse symboliser une marque identitaire personnelle, que certains s'approprient le corps de l'autre par la pratique du tatouage, il était alors question d'assujettissement.

Ainsi, en plus des souteneurs, certains maris jaloux conduisaient leurs femmes chez des tatoueurs pour leur faire inscrire sur la peau « j'appartiens à ... ». A l'instar des esclaves noirs, les déportés raciaux : Juifs, Roms, Slaves voyaient gravée dans leur peau, et cela malgré eux, la marque de leur propriétaire, signe de leur appartenance à celui-ci. Le corps de ces hommes, femmes et enfants, devenus bétails, était jaugé et sélectionné. Celles et ceux jugés aptes au travail étaient alors rasés, désinfectés puis tatoués. Le marquage était alors symbole de dépossession de toute identité, de dépersonnalisation.

Les prostituées étaient elles aussi parfois victimes de tels agissements. Leurs proxénètes les faisaient tatouer pour prouver qu'elles leur appartenaient. Le film japonais *Tatouages* de Yasuzo Masumura, 1966, traite d'ailleurs de ce sujet. Il met en scène une jeune femme vendue à un souteneur qui décide de la faire tatouer afin de la transformer en véritable prostituée. Celle-ci est alors destinée à devenir une véritable « mangeuse d'hommes » en référence à l'énorme araignée vorace qu'elle porte désormais dans le dos. Il lui assure alors que son tatouage lui offrira la force de soutirer de l'argent à n'importe qui. Par cet acte, le tatoueur appose sa signature sur le corps de la jeune femme et s'approprie ainsi son identité.

### ***D. La pratique actuelle du piercing et du tatouage***

Face à toutes ces significations et usages, il peut être légitime de se demander si de nos jours l'idée est toujours la même pour les nombreux adeptes du tatouage, mais en prenant évidemment en compte les caractéristiques modernes du tatouage. Le premier studio de piercing français fut ouvert à Paris sous franchise américaine en Novembre 1994. Avant cette date, il fallait aller à Londres ou Amsterdam pour se faire piercer. Bien que la forme traditionnelle du rituel ne soit pas entièrement présente dans l'exercice moderne du tatouage ou piercing en raison de l'absence d'une signification commune et univoque, il peut tout de même correspondre à l'heure actuelle à des moments charnières de l'existence. Même si certains aspects du tatouage et piercing d'antan perdurent, il semblerait tout de même que la signification attribuée aux tatouages et piercings dans le monde moderne se soit transformée à cause des changements de normes qui régissent le rapport au corps.

La pratique actuelle du tatouage en Occident semble en effet au premier abord bien différente. Aujourd'hui il s'agit plus de chercher à séduire par son tatouage que d'affirmer une

marginalité traduite par des figures agressives ou obscènes. On est alors passé d'une marque d'infériorité extrême (l'esclavagisme) à une **survalorisation** (la séduction). Toutefois, bien que les mentalités aient évoluées, il n'est pas rare, encore de nos jours, que le tatouage soit perçu comme un symptôme de délinquance. Il y a alors toute une ambivalence autour de cette pratique. Les tatoués vont mettre en avant le côté artistique, la symbolique de leur tatouage alors que les personnes extérieures, elles, le dénigrent. Le tatouage peut alors avoir diverses symboliques allant de la reproduction d'images célèbres que l'on affectionne particulièrement à un musée portatif, ou encore à une preuve d'amour. C'est ainsi que s'est développé le tatouage érotique représentant un accessoire, une forme de contact sexuel sublimé, un désir provoqué et mis à distance (bas des reins, ventre), gravé dans un lieu intime qui se dévoile lors de jeux érotiques. Le public qui aujourd'hui se livre le plus à une telle pratique est plutôt jeune, et répondrait donc à des besoins propres à l'adolescence.

Autre fonction du tatouage, **affirmer sa personnalité** dans une recherche constante d'originalité. Le corps devient un lieu d'expression symbolique. Dans une situation de désorientation il devient un repère. Il y a un souci de se singulariser, de prendre possession symboliquement de « son soi ». La peau est alors cette enveloppe très personnelle où il devient possible d'imaginer une autre identité et d'inscrire sa souffrance. Le tatouage autorise une sortie de l'anonymat et devient un signe de distinction mais il maintient aussi une loi commune, ce ne sont plus des valeurs négatives mais une manière populaire, sans distinction de sexe, d'affirmer une singularité. Ainsi, il renvoie tout autant à une affiliation collective qu'à une revendication individualiste. Chez les peuples primitifs, c'était un instrument permettant une intégration sociale alors qu'aujourd'hui on parle plus d'une quête personnelle. La pratique actuelle concerne surtout l'individu ou un groupe restreint, jamais une identité collective majeure. L'important est la métamorphose personnelle escomptée à travers la mise à l'épreuve du corps.

Le tatouage est donc un art, tout du moins c'est le message principalement véhiculé dans nos sociétés modernes. Toutefois, lorsque l'on fait son anamnèse, on s'aperçoit qu'il fut dans la plupart des sociétés réservé aux dépravés, aux hors la loi. Il fut aussi un outil permettant de se distinguer, de se faire remarquer. On comprend alors sans difficultés pourquoi les tatoués ont encore aujourd'hui cette image négative qui leur colle à la peau. On retrouve également l'idée de se singulariser, de même que le lien avec l'érotisme, la séduction. Ainsi, la symbolique du tatouage a évolué, tout comme les mentalités, mais si l'on y regarde de plus près, on se rend compte que les racines du tatouage, ses fondements, le poursuivent inlassablement.

Les pratiques du tatouage et du piercing se révèlent donc être de véritables marqueurs identitaires, des modes d'expression très forts permettant de devenir son propre créateur, avec son propre corps comme support, les individus deviennent de ce fait des œuvres vivantes. Tout comme cela pouvait être le cas auparavant, ces pratiques peuvent permettre de commémorer un événement important de sa vie.

Le phénomène s'uniformise dans les sociétés modernes occidentales, comme si ceux qui le pratiquent partageaient les mêmes occupations, la même conception de la société.

Certes, il y a eu beaucoup d'évolution, l'association avec la marginalité tend à se réduire, cependant les caractéristiques relatives à l'affirmation de soi, d'une identité demeurent intimement liées à ces pratiques.

### ***E. Tatouage, piercing en quelques chiffres***

Nous avons souhaité agrémenter notre projet de quelques données chiffrées nous permettant de prendre pleinement conscience de l'ampleur du phénomène de mode autour du tatouage et du piercing.

Toutefois, nous avons pu constater que les statistiques portant sur le sujet se faisaient plutôt rares. Il semble que même les grands organismes de statistiques comme, par exemple l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), n'aient jamais réalisé d'études sur de telles pratiques.

Nous n'avons pas trouvé de véritables explications à ce manque de données. Toutefois, nous pouvons avancer quelques hypothèses sur l'origine de ce déficit d'informations chiffrées. D'une part, le monde du tatouage et du piercing, parce qu'il est encore bien souvent perçu comme signe de marginalité, pourrait apparaître comme un milieu fermé, n'encourageant pas à engager des démarches de recherches. D'autre part, puisqu'il s'agit de pratiques bien souvent cibles de préjugés, le tatouage et le piercing deviennent alors un sujet sensible voire tabou. Enfin, ce sont aussi souvent des pratiques résultant de démarches très personnelles et intimes, donc les individus concernés ne veulent pas forcément en parler. Ainsi, on peut légitimement s'attendre, dans le cadre d'une étude, à des réponses faussées liées à un possible manque de sincérité de la part des personnes interrogées ou tout simplement un refus d'information. Celles-ci n'affichant pas clairement leurs sentiments vis-à-vis de telles pratiques, et cela dans un souci de respecter certaines normes sociales en vigueur dans notre société, notamment celles de ne pas faire de discrimination et d'afficher une certaine tolérance vis-à-vis des autres. Enfin, il pourrait également s'agir tout simplement d'un éventuel manque d'intérêt des chercheurs pour ce sujet là, sujet qui ne serait peut-être pas assez mis en avant dans notre société, bien qu'il fasse parfois débat.

Quoiqu'il en soit, nous sommes tout de même parvenus à trouver quelques chiffres, et bien que ces derniers soient quelque peu approximatifs, il nous a semblé intéressant de les citer.

LE BRETON (2002) fait remarquer la multiplication des studios de tatouage et piercing : « Ces boutiques de modification corporelle entrent désormais dans le paysage de la ville, même si un ultime reste de préjugés à leur propos suscite quelque gêne amenée à disparaître bientôt. Les devantures affichent des modèles de tatouage, des représentations de personnes tatouées, des poitrines ornées de piercings [...] ».

Bien qu'aucun recensement systématique des enseignes n'ait été effectué à ce jour, les chiffres approximatifs donnent une idée assez précise des proportions que l'activité a pris en une vingtaine d'années: si on dénombrait à peine une vingtaine de studios en France en 1980, le premier magazine dédié au tatouage, Tatoorama ,en listait déjà plus de 300 dans ses pages en 1997. Dix ans plus tard, le moindre annuaire de tatoueurs et pierceurs en ligne présente au moins un millier d'adresses, quand Les Pages jaunes en proposent plus de 1200. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir une enseigne dans une petite ville, parfois même dans des petits villages.

Quelques données concernant les différentes pratiques et les publics qui y ont recours apparaissent dans une enquête menée auprès d'un échantillon de 958 personnes par l' Institut Français d'Opinion Publique (IFOP) en Juillet 2010 pour la revue Dimanche Ouest France, a révélé qu'un français sur dix serait à l'heure actuelle tatoué, soit un million de nouveaux cas par an. De plus, il semblerait que 9 % des femmes soient tatouées contre 11 % des hommes. De plus, les français ayant le plus recours à cette pratique seraient les 25-34 ans (20%) et les 18-24 ans représenteraient d'ores et déjà 8%. Les plus de 50 ans, eux, ne seraient que 5 % à avoir opté pour ces marques cutanées, et les plus de 65 ans seulement 1%, pratique que ces derniers jugent d'ailleurs comme marginale.

Le tatouage est plus répandu aux États-Unis qu'en France, 16% de la population serait tatouée, contre 10% des français, selon l' IFOP.

Autre enseignement de cette étude, il semblerait qu'il y ait une grande variabilité en fonction de la profession. Ainsi, 19% des ouvriers, 14% des employés et des professions intermédiaires, et 13% des artisans ou commerçants, auraient au moins un tatouage. A l'inverse, seuls 7% des personnes exerçant une profession libérale ou une activité de cadre supérieur y auraient recours. Le tatouage serait donc perçu différemment selon les classes sociales, les plus aisées ayant moins tendance à opter pour de tels ornements.

Concernant la partie du corps la plus souvent tatouée, on retrouve en tête de liste les bras (37%) et le haut du dos (35%).

Au vu de ces chiffres plutôt élevés, il semblerait donc que le tatouage soit un véritable phénomène de société. Même si ce sondage mériterait d'être complété par une enquête plus poussée, il met tout de même en évidence la place de plus en plus importante du tatouage dans notre société, en particulier chez les plus jeunes, les plus modestes et les plus "revendicatifs" politiquement.

Au niveau des piercings, on sait que cette activité consistant à percer la peau durablement afin d'y placer un objet (généralement un bijou) est également en forte progression en France depuis quelques années, puisqu'au moins 100 000 actes sont réalisés par an. On sait de plus que les parties du corps les plus couramment percées sont le nombril (1/3 piercing) et la narine (1/5 piercing).

Enfin, la pratique du tatouage serait davantage présente chez les hommes alors que celle du piercing serait plus fréquente chez les femmes.

L'analyse des divers entretiens réalisés nous permettra d'adresser un état des lieux des situations actuelles. les modifications corporelles telles que tatouage et piercing ont elles les mêmes significations que celles qu'elles ont eu au cours de l'histoire ? Les motivations sont-elles les mêmes?

### III. Analyse des entretiens

#### A. Symbolisme du tatouage et/ou du piercing

Le tatouage n'est pas une activité récente. En effet, de nombreuses sociétés la pratiquent depuis longtemps. Pour ces différentes sociétés, le fait d'avoir un tatouage n'est pas vide de sens. Dès l'antiquité il permettait d'indiquer sa position sociale et politique ou son appartenance à une tribu ou à une société donnée. Plus précisément, les Grecs et les Romains se servaient du tatouage pour marquer leurs esclaves ou pour identifier les prisonniers, c'est ainsi d'ailleurs qu'une telle pratique devint un symbole de barbarie. Tout au long de l'Histoire, les différentes sociétés ont utilisé le tatouage comme marqueur social. Ainsi, le tatouage a pris plusieurs significations selon les époques. Pouvant tout aussi bien être à caractère religieux en occident au Moyen-âge, symbole de virilité chez les Maoris de Nouvelle-Zélande ou encore un rite de passage à l'âge adulte chez les indiens d'Amérique. Un grand nombre de significations et de symboles existent selon les époques, selon les cultures et selon les ethnies. Ceci étant en perpétuelle évolution.

Aujourd'hui, dans notre culture occidentale, il s'agit certainement de chercher à **séduire** mais aussi de prendre pleinement possession de son corps.

Comme le dit LE BRETON (2010), l'individu, lorsqu'il réalise un tatouage ou un piercing, cherche à libérer son corps. L'esprit domine le corps et il semblerait que l'on cherche à s'exprimer à travers son corps. Le tatouage et le piercing sont alors plus que des outils, au même titre qu'un style vestimentaire ou une coupe de cheveux pour s'exprimer librement. De plus, selon Le Breton il est de plus en plus facile aujourd'hui de modifier son corps.

La société se montrerait plus ouverte à une « désacralisation » du corps qu'elle ne l'était auparavant. En d'autres termes, on peut de plus en plus faire ce que l'on veut de son corps et cela est mieux considéré socialement qu'avant.

Au cours de nos entretiens la question du symbolisme est revenue très souvent. « Que représente ton tatouage ? » est alors une amorce permettant de lancer la discussion.

Ainsi lors des différents entretiens, les personnes interrogées ont toutes expliqué de manière plus ou moins complète les motivations qui les ont conduites à avoir recours à de telles pratiques et ce que celles-ci symbolisent pour elles. Après analyse des entretiens, trois types de réponses se dégagent.

Le premier argument donné va dans **le sens de l'esthétisme**. Les personnes interrogées nous disent avoir réalisé un tatouage ou un piercing dans un souci **d'ornement**, pour embellir leurs corps.



Ainsi Raphaël, 30 ans, travaille dans un studio de piercing et nous dit que « ça représente une amélioration du corps, une esthétique, voilà un côté très comme un joli habit, joli bijou, un petit truc à moi, vraiment esthétique, un décor ».

Manue, 28 ans, nous explique qu'elle « trouve ça purement esthétique en fait à la base » D'autre part elle ajoute : « je trouve que ça fait joli, c'est vrai ça égaye un peu ! »

De même, Célia, 22 ans, étudiante en psychologie, nous dit avoir choisi de se faire faire son tatouage dans le bas du dos, elle trouve cet endroit très à la mode pour le tatouage féminin, car très sensuel.

Anne-Sophie, 21 ans, évoque les mêmes motivations: « *C'était dans un but esthétique ?* Oui, c'est parce que c'était joli. »

A travers tous ces témoignages, on peut voir l'influence de l'esthétisme dans le fait de se tatouer ou de se faire piercer. En ce qui concerne cette notion d'esthétisme les employeurs rencontrés sont plutôt de l'avis des personnes interrogées. Ils jugent eux aussi positivement le tatouage et le piercing, disant volontiers qu'ils trouvent ceci esthétique. Cependant ils deviennent plus réticents lorsque l'on évoque l'éventualité de recruter des personnes tatouées ou percées.

Le deuxième qualificatif employé pour mentionner ces pratiques est **celui de marque identitaire**. En effet, les personnes interrogées nous disent que le tatouage ou le piercing qu'elles portent sont **indissociables de leur personnalité**.

Raphaël nous dit à ce sujet : « Je considère que tout enlever ce n'était pas moi, plus moi. Mes piercings font partie de mon corps totalement. ».

Anne-Sophie, 21 ans emploie des mots similaires lorsqu'elle parle de sa relation au tatouage : « Ben j'pense qu'ils font partie de moi, donc ils font partie de mon histoire ».

D'une autre manière, Manue exprime la même idée en nous disant « Je suis comme ça on m'accepte comme je suis ».

Célia dit avoir dépassé aujourd'hui le côté esthétique et affirme que ses piercings reflètent sa personnalité. Tous ces témoignages plutôt concordants montrent bien que l'idée d'**affirmation de soi** grâce au tatouage ou au piercing est partagée par beaucoup de personnes rencontrées.

Enfin, le troisième type d'argument avancé repose sur la **signification** du tatouage ou du piercing, celui-ci exprimant une histoire, une anecdote, une étape dans la vie, des personnes

importantes Plusieurs témoignages des personnes interrogées vont dans ce sens là .Il est effectivement fréquent de réaliser un tatouage ou un piercing dans le but de faire passer un message.

Bruno, 28 ans, modelleur nous parle de deux de ses tatouages : « Ouais, ben le plus personnel que j'ai, c'est un portrait, c'est le portrait de mon grand-père, donc c'est complètement du réalisme en fait, c'est pas, c'est pas un personnage, c'est pas..., tu vois ce que je veux dire, c'est vraiment du portrait et euh, sinon un autre, ben justement (il me montre la tatouage sur son avant bras) mon code, euh, pour le skateboard quoi. »

Martine, 54 ans, secrétaire, collaboratrice et femme de tatoueur nous expose des exemples de ce que demandent les personnes qui souhaitent se faire tatouer : « Oui en souvenir de quelque chose, oui bien sûr. Souvenir d'un enfant perdu, ils font faire des portraits... Il y en a beaucoup en ce moment qui se font tatouer par rapport à la perte d'un être cher. Ils se font tatouer les prénoms ou alors les dates ou aussi plus gai pour la naissance, les prénoms d'enfants, ça se fait beaucoup ici ! ».

Cyril, 18 ans, lycéen qui souhaite devenir agent de maintenance, nous parle de son futur tatouage : « Je me tatoue en tibétain et je connais personne qui sache le lire et comme ça c'est pas comme si on me demandait la signification, je suis pas obligé de dire ce que c'est exactement. »

Raphaël nous explique tout le symbole que représente le tatouage pour lui : « Appartenance, enfin une appartenance marquée ou plutôt ma non appartenance à notre société actuelle qu'on vit. Parce que j'aime pas trop me fondre dans cette masse, dans laquelle on vit, je considère beaucoup de personnes comme des moutons, par **le biais du tatouage, et du piercing je veux un peu montrer ma différence.** » Plus tard dans l'entretien, il continue en disant : « La symbolique des tatouages, est surtout liée à ma **mentalité**, comme le fait que je suis pas forcément d'accord avec ce qui se tourne autour de moi, comme au niveau politique. Avec le A de anarchie tatoué sur mon mollet et un collier de chien, euh sur le bras, un crâne de chat, ça représente plusieurs choses. Il est fait sur la symbolique de la piraterie, encore une fois quelque chose qui renvoie à l'idée de barrière, euh la piraterie, avec le crâne et les deux aiguilles qui se croisent en dessous et en fait ce crâne percé par les aiguilles c'est aussi un rappel de mon métier. »

Manue, quant à elle, nous explique fièrement que le motif de son tatouage représente son signe astrologique, signe emblématique traduisant sa force de caractère face aux épreuves qu'elle a dû traverser dans sa vie.

Célia dit faire passer un réel message à travers son tatouage. Il s'agit d'une aspiration, une philosophie de vie. Elle explique ainsi avoir choisi le motif du papillon car il s'agit pour elle d'un être vivant éphémère, naissant dans un cocon et prenant son envol. Elle y rattache ainsi un esprit

de liberté, de légèreté.

Claude, 49ans, nous a expliqué que pour lui ses « tatouages sont comme malgré ce que l'on peut croire , comme les gens disent et comme sont 80 % des personnes tatouées, des passages de ma vie , celui qui aurait la clé pour lire peut lire ma vie sur moi. »

Pour conclure, nous pouvons constater que le tatouage et le piercing sont source de beaucoup de symbolisme, les personnes que nous avons rencontrées n'ont pas fait leurs tatouages ou piercing par hasard et cela les amènent parfois à prendre des décisions sur le plan professionnel. En effet, faut-il se plier aux règles de l'employeur exigeant qu'un piercing soit enlevé ou un tatouage caché ou bien résister à cette pression sociale et prendre le risque d'avoir des difficultés professionnelles ?

## ***B. L'identité et l'affirmation de soi***

### **a. L'identité**

Selon l'approche sociologique, le corps est porteur d'une charge symbolique de sens et occupe une place privilégiée dans l'échange et la communication sociale.

Malgré l'occultation partielle du corps et de ses fonctions par la conscience sociale des individus, l'action du corps demeure déterminante que ce soit dans la communication ou dans l'expression identitaire.

Dans sa dimension sociale, l'identité personnelle est un processus d'altération permanente, en d'autres termes, une production historique en perpétuelle évolution par laquelle l'acteur devient autre. Elle est un processus de construction, reconstruction et déconstruction d'une définition de soi qui nous amène à la penser comme une tension continue entre "l'être" et le devenir. De plus, l'identité personnelle n'est pas une construction solitaire, elle est également un processus relationnel qui s'effectue selon des rapports d'interactions avec autrui. C'est une production qui s'établit par/ avec/ contre les autres et doit être envisagé comme confrontation entre l'individuel et le collectif.

**La construction identitaire** dépend pour une large part de la reconnaissance d'autrui. Elle est la perception intériorisée que les autres ont de nous. Une des façons les plus simples pour renforcer, modifier ou acquérir une identité est d'intervenir sur les éléments qui façonnent l'apparence extérieure. Que cette intervention soit ostentatoire ou discrète, qu'elle laisse des traces permanentes ou temporaires, elle sollicite toujours **le regard des autres**.

Chaque groupe marque **son identité sociale** par l'intermédiaire des **codes implicites d'apparence, de comportements et d'habitus**, terme désignant l'ensemble des manières d'être d'une **société**. La

légitimité de l'appartenance d'un individu à un groupe social passe par une adéquation entre les comportements de l'individu et l'habitus du groupe ainsi que par l'adoption des signes par lesquels le groupe se définit. En d'autres termes l'individu se trouve au centre d'une interaction entre le groupe social, les signes qui le caractérisent et son habitus.

Si certains de ces repères sont exclusifs, la kippa par exemple, qui a peu de risques d'être portée par d'autres que des groupes religieux, tandis que d'autres, au contraire, sont mobiles. Les marques et repères de ces groupes doivent sans cesse être renouvelés en raison de l'adoption par un grand nombre de ces signes qui les distinguent. Par exemple, la boucle d'oreille pour les hommes n'est pas du tout un indicateur de l'orientation sexuelle ou un indice de lien quelconque avec la marine.

## **b. Les normes de la société et ses répercussions**

De nos jours, la multiplication des **normes** et les choix possibles exigent un positionnement individuel. Cette prise de position, si elle peut donner une impression d'indépendance face aux normes, n'empêche pas que celles-ci demeurent très prégnantes. En outre, ce qui apparaît parfois comme un rejet de la norme n'est souvent que la création, au départ, d'une contre norme, qui à son tour devient elle-même très vite normative.

Si ce rapport reste vrai dans le cas du tatouage et du piercing, cela signifierait que cette marque, à **la base geste d'indépendance face aux normes corporelles**, serait en voie de devenir quelque chose de commun, c'est-à-dire une norme au sein de certains groupes.

La confusion des repères, les discontinuités du sens dans la modernité conduisent chacun à une production personnelle de son identité à travers une sorte de « **bricolage culturel** » où les influences sociales relèvent principalement de l'air du temps.

Or, l'air du temps transporte justement un engouement pour la **marginalité**. Le conformisme peut en effet avoir actuellement une mauvaise image, il est de bon ton de faire valoir un côté -fausseté ou pas -contestataire et de mettre en avant un brin de folie, ce qui ne remet pas pour autant en cause **l'intégration sociale** et ne signifie pas que chaque individu tatoué ou/et piercé est un délinquant. Est-il pensable de nos jours d'entendre une personnalité publique, un artiste, un animateur ou même un politicien, affirmer tout simplement faire son métier comme il se doit ? La plupart d'entre eux vont plutôt évoquer et décrire leur passion, mettre en avant des anecdotes originales et aussi souligner leur côté non conventionnel.

D'ailleurs, on remarque bien aujourd'hui que bon nombre de personnalités politiques se font remarquer pour des raisons autres que professionnelles (paroles, gestes déplacés, actes...) Le tatouage et le piercing n'excluent plus systématiquement l'individu comme cela fut le cas auparavant. Aujourd'hui, c'est plus une façon de **démontrer son originalité**, une sorte de **révolte**

**identitaire** ou avoir **une mémoire à fleur de peau**.

Dans ce contexte, le tatouage et le piercing sont des marques qui démarquent, c'est une façon de **s'autoproclamer différent**, mais pour certains c'est pour faire « comme la copine » sans réelle réflexion derrière, comme nous l'a souligné Claude. Comme peut nous le dire LE BRETON « **le tatouage est une manière de prendre le corps au lieu de la parole pour dire au monde son refus ou affirmer sa différence, la peau prend la parole** ». Dans le monde actuel, il y a une pluralité des normes corporelles, l'habillement ne peut donc plus être le marqueur qu'il a été auparavant.

Le vêtement nous renseigne peu sur la position sociale qu'occupe un individu. La façon de se différencier de manière visible doit aujourd'hui passer par un autre moyen, ce à quoi servent souvent le piercing et le tatouage. Raphaël nous l'a d'ailleurs exprimé dans son entretien: « Et le bras et le mollet je les voulais là parce qu'on va dire, pour avoir quelque chose qui se voit et qui puisse se voir facilement. »

Toutefois, la **différenciation** souhaitée ne semble pas aussi facilement atteinte. Si tel était le cas, le désir de démarcation serait satisfait après une seule intervention, or nous pouvons constater qu'il n'est pas rare de voir des personnes réitérer une ou même plusieurs fois après le premier tatouage ou premier piercing. Souvent, ces personnes avaient d'abord souhaité une marque, une pièce unique bien spécifique et minutieusement choisie, qui s'est révélée très vite insuffisante. En effet, le recours à ce type de modification corporelle s'inscrit généralement dans un processus, un parcours, parfois sur plusieurs années. Bruno explique en ce qui concerne ses tatouages: « (...) tatouage non, on a jamais fini (...) », et Anne-Sophie, elle déclare: « j pense que j me ferai toujours un tatouage quand j en aurai envie quoi (...) quand on lui demande si elle se lasse du tatouage ou si elle en a fini avec ça.

Certains comparent tatouage et piercing à une **dépendance**, une passion ou même une maladie, comme en témoignent les entretiens de Bruno et Anne-Sophie. Bruno: « (...) c'est une passion, c'est un virus quoi, tu vois c que j veux dire, c'est une maladie ! », et Anne-Sophie: « (...) c'est comme si c'était une **passion** quoi ! »

C'est sans doute ce qui explique la surenchère du marquage chez certaines personnes. Et s'il est un aspect qui peut sembler sauvage dans le marquage, c'est peut-être celui-là, c'est-à-dire dans l'excès apparemment sans limites qui peut naître de ces pratiques et dérivés tels que le perçage sur la totalité du visage ou les scarifications qui sont peut être plus rares et peut être moins répandues.

Comme peut l'expliquer LE BRETON (2002), le sentiment d'identité n'est pas seulement une émanation du for intérieur, il s'entremêle aussi au jugement des autres, il est un fait de relation. La modification corporelle touche le sentiment de soi et selon son degré de visibilité elle entraîne un

changement de perception par les autres qui, en fonction de leurs valeurs personnelles, seront plus ou moins affectés, favorable, hostiles, émerveillés ou choqués,

### **C. Le paradoxe des modifications corporelles**

Le paradoxe des modifications corporelles, quand elles empruntent la forme du piercing ou du tatouage, est de s'inscrire simultanément comme un **acte public et privé** provoquant des réactions d'hostilité ou d'engouement.

C'est le cas de Raphaël, lorsque les clients du vétérinaire qui l'employait étaient effrayés : « d'autres pour qui ça faisaient peur. Ils ne s'approchaient pas du comptoir parce que j'étais derrière. » La manière dont l'individu était précédemment accueilli est transformée en profondeur. Dans la mesure où, les marques corporelles métamorphosent sensiblement l'apparence, elles retentissent **au cœur du lien social**, et constituent d'emblée une morale de la présence, elles induisent les **préjugés** à l'image de la couleur de la peau, suscitant un écran de prévention ou d'admiration avant même que l'individu soit connu. Elles fonctionnent à la manière d'un manifeste provoquant la mise à distance ou l'affiliation enthousiaste.

Le signe corporel est donc à double tranchant, il est d'ailleurs tout à fait reconnu comme tel. L'individu concerné s'efforce de réduire l'ambivalence sociale à son égard en cachant des marques ou en les affichant selon les attentes présumées du public. S'il les laisse en évidence, il est à tout instant défini sous cet angle et son statut s'en trouve en permanence affecté. En arborant sa marque, l'individu tend à s'effacer, pour désormais exister comme « tatoué » ou « percé », c'est à dire être classé dans une catégorie a priori qui devient de fait une catégorie morale.

C'est le cas de Raphaël, qui ne cache pas du tout ses tatouages, piercings et qui au contraire aime bien les faire voir : « J'aime pas cacher ce que j'ai. Je veux extérioriser ce que j'arbore [...] Je peux pas me trimballer tout nu tout le temps (rire, et sourire). Et au contraire, y a des choses que je fais pour moi, mais limite j'aime que les gens s'intéressent à ce que j'ai et les rendre curieux, et qu'ils disent « ouais », et qu'ils se posent des questions et qu'ils réagissent un peu. Et qu'il y ait un questionnement derrière, pourquoi tu as fais ça, etc ».

Comme le dit LIOTARD (mars 2010) ces transformations relèvent « **d'un choix de construction de son apparence et une affirmation de soi**. Surtout vers l'âge de 18 ans, pour marquer son entrée dans la vie adulte. La personne **se rend singulière en accomplissant un acte définitif**, qui se joue sur la chair. Aucune transformation ne ressemble à une autre, même si les marquages renvoient à une appartenance à des groupes. Cela va plus loin qu'un choix d'apparence selon le code vestimentaire. »

C'est ainsi que pour certains le tatouage prend la forme d'un véritable parchemin retraçant tout un parcours de vie ,comme pour Claude nous ayant confié : « Mes tatouages sont comme malgré

ce que l'on peut croire , comme les gens disent et comme sont 80 % des personnes tatouées, des passages de ma vie , celui qui aurait la clé pour lire peut lire ma vie sur moi ». Derrière ces tatouages, il y a un véritable objectif de vouloir marquer à jamais son corps de passages de sa vie très marquants, marquants et importants au point de les inscrire définitivement sur son corps, comme une sorte de parchemin.

Le tatouage et le piercing deviennent une sorte de **seconde peau**, une part de soi.

Manue raconte pour ses piercings avoir fini par les enlever pour convenir aux employeurs. Elle dit l'avoir fait à contre cœur, et avoir eu l'impression de se perdre un peu elle même. Elle s'est alors fait piercer à nouveau et se sent aujourd'hui beaucoup mieux. Elle revendique le fait que ses piercings font partie intégrante d'elle-même et qu'elle refusera à l'avenir de les enlever, elle dit d'ailleurs clairement « Je suis comme ça on m'accepte comme je suis ». Pour ses tatouages, elle refuse catégoriquement de les dissimuler. « *Et si par exemple tu es embauchée, tes piercings ne sont pas finalement un obstacle, et qu'un jour tu te mets en tee-shirt ou en débardeur, quelque chose d'un peu plus court, et que là ton tatouage est apparent, si l'on te demande de le dissimuler ? Non je le ferai pas. Tu le feras pas ? Non. D'accord. Parce que tu estimes que ...ça fait partie de toi ? Voilà. Parce que je vois rien de choquant déjà. Surtout en plus si on m'a déjà embauchée et qu'on me fait la remarque après, je leur dirai voilà, j'avais déjà mon piercing, euh mon tatouage et au final je fais mon travail euh comme il se doit, donc au final si on me le demande je dirais non. »*

De même, Célia dit avoir dépassé aujourd'hui le côté esthétique et affirme que ses piercings reflètent sa personnalité.

#### **d. Les tatoués et piercés, entre peur du jugement et volonté d'affirmation de soi**

Bien que les individus tatoués et piercés désirent affirmer leur « soi », ce n'est pas sans contre partie et sans jugement.

Marie-Line De Souza, psychologue scolaire, s'interroge sur les conséquences de tels actes dans la vie sociale future. Selon elle, ces pratiques de modification corporelle agissent comme un espace investi où l'image de soi oscille entre deux dimensions : ce que je veux montrer de moi-même et l'intimité que je veux préserver. [...]Les parents sont souvent confrontés à cette demande et peuvent en avoir une image négative. Ils s'inquiètent aussi des réelles motivations de leurs enfants : mode, crise identitaire ou bien choix personnel. Partant du principe que ce sont des choix irréversibles, Marie-Line de Souza met l'accent sur l'importance de ne pas banaliser ces pratiques, surtout chez les plus jeunes. Si les parents l'autorisent, ils doivent l'aider à prendre conscience de l'impact possible sur l'image du corps et les conséquences dans sa vie sociale future. Comme nous l'a dit Anne-Sophie, la pratique du tatouage pour certaines personnes n'est pas comme à son origine pour marquer un passage de sa vie mais plus pour faire comme tout le

monde, sans forcément être prêt psychologiquement. « maintenant ils se font tatouer euh, tout et n'importe quoi, quoi, et pour n'importe quelle raison, quoi, ben un jour y'a un couple qui va venir, tu veux un tatouage ? La fille elle va sur le truc pour se faire un tribal dans le dos et dix minutes après elle chialait parce qu'elle avait trop mal et qu'elle se sentait pas prête pour le faire. »

Si le fait de recourir au tatouage peut faire fonction d'affirmation de soi, il ne faut pas omettre l'effet de mode et négliger ses conséquences puisque dans ce cas-là, l'acte de modification corporelle ne résultera pas d'un choix longuement réfléchi et plein de signification. Il pourra alors être lourd à porter et le regard des autres pourrait être dur à assumer. Tandis qu'un tatoué ou piercé qui a élaboré et intériorisé ses modifications corporelles, même s'il doit parfois s'en défendre ou se justifier, sera mieux armé car sa décision n'aura pas été prise à la légère et il aura moins de mal face aux préjugés.

Nous avons effectivement pu constater que plus l'individu s'écarte de la norme, plus il est stigmatisé, et plus il doit faire preuve de force pour s'affirmer. Il doit se voir comme un être humain aussi achevé que quiconque. Les pratiques de modifications corporelles permettent aussi aux individus de **s'approprier leurs propres corps**, ce qui est parfois différent avec les critères du tatouage pour certaines personnes aujourd'hui, qui sont plus axées sur le phénomène de mode. Néanmoins l'affirmation de soi, passant par la pratique du tatouage, piercing, n'est pas sans jugement, ni préjugé de l'entourage et de la société en général.

### ***C. Regard de la société et de l'entourage sur cette pratique***

#### **a. L'estime de soi et les stéréotypes**

Le regard que portent les autres sur nous-mêmes est fondamental. L'être humain a tendance à s'en servir, et cela de façon excessive, comme **indicateur de ce qu'il est**. Lorsque celui-ci est positif, il lui permet de consolider son estime de soi<sup>1</sup>, mais dans le cas contraire, c'est-à-dire en cas de feedback négatifs<sup>2</sup> le regard de l'autre peut être particulièrement déstabilisant voire destructeur.

Ainsi, Cooley (psychologue chercheur en psychologie sociale) postule qu'autrui jouerait le rôle d'un miroir nous renvoyant une certaine image de nous-même. Nous **intérioriserions les jugements** que porte autrui sur nous-même, nous conduisant alors à nous percevoir de telle ou telle façon. Le regard de l'autre peut alors être porteur de lourds jugements et il n'est pas rare dans ces cas là, que ces derniers découlent directement de stéréotypes bien diffus dans notre société.

---

<sup>1</sup> Le jugement ou l'évaluation que l'on fait de soi-même en rapport avec nos propres valeurs

<sup>2</sup> Peut être considéré comme un phénomène de régulation qui tend à maintenir la relation de communication dans un état de stabilité et d'équilibre



Le psychologue Leyens(1983) définit les stéréotypes comme des croyances positives ou négatives concernant les caractéristiques des membres d'un exo groupe<sup>3</sup>. Lorsque celles-ci ne sont pas négatives, leur principale fonction est de rendre l'environnement dans lequel nous vivons plus compréhensible et prévisible. Ainsi, grâce à leurs aspects cognitifs, les stéréotypes nous aident à mettre de l'ordre et de la cohérence dans notre univers social. Ils posent problème toutefois lorsqu'ils sont inexacts et qu'ils résistent aux informations nouvelles qui les contredisent, ce qui nous conduit bien souvent à adopter des jugements erronés et réducteurs.

## **b. La formation et les effets des stéréotypes**

L'être humain a tendance de façon très automatisée à sélectionner et filtrer les informations provenant de son environnement. On parle alors de **processus de catégorisation sociale** (Tajfel, Psychologue social,1981)nous permettant de simplifier le traitement de ces informations en ignorant certaines dissemblances et en exagérant les ressemblances entre les stimuli . Ce processus influencerait de façon systématique sur les impressions que nous nous formons. Il s'avèrerait donc que les aspects cognitifs des stéréotypes découlent directement du processus fondamental de catégorisation sociale

Ainsi, en ayant recours à un tel processus lors de notre formation d'impression sur autrui, nous accentuons les différences entre les personnes appartenant à des groupes différents et minimisons celles existant entre les membres d'un même groupe.

Plus particulièrement, nous avons une forte tendance à considérer les membres de l'exo groupe comme tous semblables, contrairement aux membres de notre propre groupe que nous estimons comme assez différents les uns des autres. C'est alors ce phénomène d'homogénéisation de l'exo groupe qui est à la base des stéréotypes, nous permettant ainsi de faire **l'économie de jugements complexes sur les individus que nous rencontrons chaque jour.**

Avec de telles explications, il est alors aisé de comprendre pourquoi nous avons tendance à coller la même étiquette à tous les individus tatoués et/ou percés. Nous ne faisons que rarement l'effort de connaître correctement la personne avant de la catégoriser de telle ou telle manière. Au fil des entretiens nous nous sommes alors rendu compte que les stigmates les plus courants dont sont la cible aujourd'hui les personnes tatouées et percées ont un lien très étroit avec les origines historiques de ces pratiques, à savoir des représentations liées à la marginalité, la débauche, ou encore la délinquance.

## **c. Les récits de nos interviewés**

Nous avons interrogé nos témoins sur les réactions de leur entourage et de la société au

---

<sup>3</sup> L'ensemble des individus n'appartenant pas au groupe d'individus dont on parle.

sens large face à leurs tatouages et leurs piercings.

### **1 Le regard des autres et leurs préoccupations**

Ainsi, lorsque lors des entretiens le regard de l'autre est abordé, chez pratiquement tous nos interviewés on retrouve des **difficultés à faire accepter à leur entourage proche** leur attirance pour de telles pratiques.

Ainsi, Célia nous confie avoir eu du mal à faire accepter ses piercings à sa mère qui considérait cette pratique comme donnant un mauvais genre à sa fille, la rendant vulgaire.

Manue explique, quant à elle, ne pas avoir eu de difficulté particulière à faire accepter à son entourage ses piercings. Toutefois, cela fut plus compliqué pour son tatouage parce qu'elle a choisi un motif plutôt agressif et d'ordinaire assez masculin (une tête de taureau lui occupant tout le dos), sa famille et ses amis ont eu du mal à comprendre son geste. Manue a alors dû faire face à diverses critiques comme « oui t'as une tête de taureau, surtout dans le dos, t'es une femme, ça se fait pas ! ».

Outre l'aspect esthétique, certains proches ont également été **préoccupés par l'avenir** de nos interviewés, considérant qu'avec des tatouages et des piercings il serait plus difficile pour eux de s'insérer socialement et professionnellement.

Bruno nous confie alors que sa famille fut sceptique au début, lui demandant « est-ce que tu vas penser à l'avenir ? ». C'est uniquement lorsque ces derniers se sont rendus compte que tout allait pour le mieux pour lui, qu'il parvenait à se défendre en cas de remarques déplacées vis-à-vis de cela, qu'ils ont compris qu'il ne s'agissait pas d'un caprice et qu'ils pouvaient lui faire confiance quant à son avenir. Les avis négatifs de l'entourage proche ont donc été difficiles à gérer. Toutefois, il semble que la plupart du temps ces derniers ont rapidement fini par s'y faire. En réalité, au-delà du fait qu'ils appréciaient ou non personnellement une telle pratique, ils étaient surtout **inquiets de l'image que l'on peut renvoyer à la société** lorsque l'on est tatoué et/ou percé. Il a alors fallu les rassurer, leur prouver qu'il ne s'agissait pas d'une passade dictée par un effet de mode éphémère mais d'une véritable passion, d'une démarche personnelle.

Raphaël nous raconte alors comment ses parents se sont braqués contre lui lorsqu'il leur a annoncé qu'il voulait en faire son métier. Ayant sans doute intériorisé les préjugés que l'on nourrit à propos d'une telle pratique, ces derniers se sont tout de suite inquiétés de l'avenir professionnel de leur fils qui leur apparaissait alors sans débouchés. Ce fut l'incompréhension totale entre eux et Raphaël, « ils m'ont juste dit que je gagnerai jamais ma vie là-dedans et que c'était un effet, une mode et qu'il fallait que j'arrête de faire le petit con », déclare le jeune homme. Il ajoute que le fait d'avoir ouvert son studio de tatouage et de parvenir aujourd'hui à en vivre représente à ses yeux une belle revanche vis-à-vis de ses parents qui ne croyaient pas du tout en lui à l'époque.

## 2 Le ressenti de ce regard par les tatoués, piercés

A l'inverse, et cela contrairement à ce que l'on pourrait croire, les ressentis vis-à-vis du regard des gens au sens général, sont plutôt **divergents** selon les interviewés. Certains d'eux déclarent **ne pas souffrir du regard des autres**.

C'est le cas de Célia et Manue, qui, par leurs témoignages, nous laissent sous-entendre que le regard de la société sur ces pratiques là n'est pas si sévère.

Célia avoue avoir constaté ces dernières années une évolution des mentalités due certainement au phénomène de mode autour du tatouage et du piercing. Elle explique qu'il s'agit d'une pratique s'étant aujourd'hui généralisée et, du coup, ne choquant plus vraiment.

Selon Manue, il semblerait même que les gens soient plutôt réceptifs et admiratifs de ces ornements. Il lui arrive souvent l'été, lorsqu'elle est en maillot de bain, que des inconnus l'interpellent pour la complimenter sur son tatouage « mais il est trop beau, c'est magnifique, c'est original ».

A l'inverse, Anne-Sophie nous dit **avoir mal vécu les comportements des gens** à son égard. Elle raconte avoir souvent eu des réflexions désagréables sur ses piercings faciaux « Quand les gens me croisent dans la rue avec mon anneau dans le nez, ils me disaient que j'avais l'air d'un taureau, ou que je ressemblais à rien... ». C'est alors que lorsqu'on lui demande pourquoi les avoir enlevés, elle nous répond : « ...le regard des gens, enfin surtout si on veut passer inaperçue et être dans le rang, et ben faut rien avoir d'apparent ».

Pour d'autres, les piercings et les tatouages sont des **ornements** qu'ils **affichent fièrement**. Bien loin d'eux l'idée de les cacher, ils se plaisent à les dévoiler au grand jour, cherchant parfois même à provoquer des réactions chez les autres.

C'est ainsi que Raphaël déclare : «... y a des choses que je fais pour moi, mais limite j'aime que les gens s'intéressent à ce que j'ai et les rendre curieux, et qu'ils disent « ouais », qu'ils se posent des questions et qu'ils réagissent un peu. Je veux extérioriser ce que j'arbore ».

Bruno, quant à lui, dit ne pas vouloir cacher ses tatouages et piercings mais ne pas chercher non plus à avoir l'avis des gens sur ces derniers. Il affirme ne pas accorder d'importance à leurs jugements « Quand tu te promènes dans la rue en tee-shirt, les gens te regardent, forcément, après s'ils apprécient, s'ils n'apprécient pas, ça je cherche pas à savoir ».

Suite à ces témoignages, il semble que la valeur attribuée à la pratique des modifications corporelles, ici en l'occurrence le tatouage et le piercing, soit encore aujourd'hui quelque peu **ambigüe**. Alors que certains ont l'impression d'être plutôt bien perçus, d'autres déclarent se sentir épiés. Quoiqu'il en soit, le comportement adopté des tatoués et piercés face à cela varie tout

autant. Si certains aimeraient pouvoir passer inaperçus, d'autres disent ne pas prêter attention au regard d'autrui et en aucun cas chercher à dissimuler.

A la question que nous nous posions : « le tatouage et le piercing, sont-ils aujourd'hui bien accueillis au sein de notre société ? », il nous est alors difficile d'apporter une réponse claire, puisque certains adorent et d'autres, au contraire, se cantonnent aux représentations naïves qui perdurent depuis des siècles sur de telles pratiques. C'est ainsi que la petite amie de Bruno, arrivée à la fin de l'entretien, explique avoir été catégorisée comme une sorte de « junkie » uniquement parce qu'elle sortait avec quelqu'un arborant ce type de marques corporelles, « une fille qui connaît ma sœur lui a dit qu'elle était déçue, que j'étais devenue une droguée depuis que je traînais avec Bruno, avec un mec tatoué et piercé, j'avais pas mal maigri à cette période, à cause d'autres problèmes, mais les gens ça y est ça a suffit pour associer drogué et tatoué ».

Enfin, ce qui ressort chez quasiment tous nos interviewés est cette impression de **non conformité**, de ne pas correspondre à l'image de la société, aussi moderne soit-elle. Bien que ces pratiques tendent à soi disant se démocratiser, il semble que les tatoués/piercés se sentent encore de nos jours mis de côté. C'est ainsi que Bruno nous raconte que ses collègues de « Good Year » lui disaient souvent « t'es pas comme tout le monde ici ! ».

On peut alors s'interroger sur la répercussion de telles réflexions sur l'estime personnelle de l'individu. Quelle image pouvons-nous avoir de nous même lorsque nous avons le sentiment de ne pas appartenir à la société dans laquelle nous vivons, d'être perçu comme quelqu'un de marginal ? Comment gérer les regards insistants nous empêchant de passer inaperçu et de vivre comme « Monsieur Tout le Monde » ? Ce sont de tels questionnements qui nous ont poussés à explorer cela d'un **point de vue professionnel**.

#### ***D. Regard des employeurs, préjugés, discrimination***

##### ***a. Démarche envers les employeurs et leurs représentations***

Il nous a alors semblé pertinent d'aller à la rencontre des employeurs afin de recueillir leurs impressions. Bien entendu, il était important, et cela afin d'obtenir des réponses les plus sincères possibles, de soigner notre approche vis-à-vis de ces derniers. Ainsi, parce que refuser d'embaucher une personne à cause de ses piercings ou de ses tatouages représente un acte de **discrimination** reconnu par le Code du travail, il paraissait impossible de leur demander directement « Seriez-vous prêt à embaucher une personne ayant des tatouages ou piercings ? ».

Nous avons donc opté pour une approche plus neutre, en ne précisant pas si nous souhaitions avoir leur avis personnel, en tant qu'individu ou en tant qu'employeur. Toutefois, la plupart d'entre eux ont directement fait le lien avec leur activité professionnelle, et cela sans que

nous avons besoin de leur demander. Ces derniers nous disaient clairement s'ils étaient prêts à embaucher ou pas des personnes tatouées et/ou percées. Ainsi, une fois le sujet lancé, nous pouvions leur demander les raisons d'un tel choix.

Ce qui ressort de notre prospection auprès d'entreprises est une tendance assez général, dans un premier temps, à exprimer des goûts personnels « j'aime », « je n'aime pas ».



Portraits de personnes tatouées et/ou percées présentés aux employeurs

Nous avons alors obtenu à la question « que vous inspirent ces personnes ? », des réponses comme « c'est fun », « c'est joli », « pas mon style », « je crains ça », « ça fait pas présentable », sur présentation des portraits de personnes tatouées et/ou percées. En ce qui concerne la seconde question : « à votre avis quel type d'emploi occupent ces personnes ? », pour les personnes tatouées et/ou percées, les réponses les plus souvent données étaient « artiste », « coiffeuse », « vendeuse de vêtement », « serveuse dans une boîte de nuit », « livreur », « tatoueur ».



Portraits de personnes sans caractéristiques physiques particulières présentés aux employeurs

Pour les portraits sans signes distinctifs particuliers, en revanche, nous avons obtenu des réponses telles que « c'est des gens », « elles sont banales », « elles sont normales, classiques ».

En ce qui concerne la seconde question : « à votre avis quel type d'emploi occupent ces personnes ? », pour les portraits classiques, les réponses telles que « fonctionnaire », « employé de bureau », « relation clientèle », « secrétaire » ressortaient.

Ainsi, on constate que les métiers associés la plupart du temps aux **personnes** ayant des **piercings et des tatouages apparents** sont des professions avec **un niveau de qualification bas, des emplois ayant pour réputation d'être parfois de courte durée, ou encore instables**, mais aussi dans le **secteur artistique**, faisant **appel à l'originalité et à l'esthétique**.

En revanche, pour les **portraits plus ordinaires**, les questionnés évoquaient plus souvent des **métiers à caractère stable, en CDI, des métiers de toute une vie**.

La plupart des employeurs avaient tendance à répondre en fonction de leur propre activité et nous disaient « moi dans mon boulot, je ne pourrais pas embaucher des personnes comme ça », « des personnes comme ça ne peuvent pas être au contact du client », « **ce n'est pas présentable** ». Ainsi, parmi tous les professionnels rencontrés, seul un ne manifestait aucune réticence à embaucher une personne tatouée et piercée, chose qui lui était déjà arrivée. Les réponses des autres employeurs nous ont alors fait prendre conscience que la pratique du tatouage et du piercing rend la personne qui y a recours non présentable aux yeux des autres, c'est-à-dire que l'apparence semble essentielle. De ce fait, dans les métiers en rapport direct avec le client, il semblerait préférable de ne porter ni tatouage ni piercing sous peine de ne pas être recruté.

Pour finir, nous avons été étonnés de la sincérité des employeurs qui ont exprimé leurs avis sans crainte et sans détour. Ils nous ont clairement dit **ne pas recruter** ce type de personnes et nous ont exposé leurs raisons sans difficultés. Ils étaient bien conscients qu'il s'agissait là de discrimination même si le mot même n'a pas été évoqué, mais se disaient contraints de répondre aux normes sociales en vigueur dans notre société.

## **b. Vérification et analyse des adéquations et divergences entre les propos des employeurs et des individus tatoués/piercés .**

L'avis des employeurs et les anecdotes des entretiens se recoupent et sont complémentaires. La discrimination face à ces bijoux ou dessins de peau se retrouve dans l'entretien de Claude qui nous explique le cas d'une de ses clientes, serveuse, qui s'est vu refuser le poste trois ou quatre jours avant la fin de sa période d'essai : « elle était serveuse, je lui avait fait un tatouage à la cheville et elle était en période d'essai et son tatouage était toujours couvert. Je crois qu'elle a dû s'en rendre compte trois quatre jours avant que l'essai soit fini. Donc elle l'a pas prise. »

Il en est de même pour Manue, 28 ans, à la recherche d'un emploi, qui nous fait part d'une expérience vécue quand elle travaillait dans le secteur de la vente, plus particulièrement la réaction de sa patronne: « elle me fait...elle m'a dit euh...comment elle m'a sorti...euh oui elle m'a dit que les clients ça pouvait leur faire peur, c'est pas commun, alors que si au final c'est commun, la plupart des personnes au monde donc oui ... alors pour elle ça aurait eu une

mauvaise image. » L'employeur peut aussi essayer de faire passer son opinion par le regard, chargé de sens, tout autant que des paroles.

Anne-Sophie nous a rapporté son sentiment à ce propos: « *est-ce que tu as déjà eu des expériences au niveau du travail où tu as senti, vraiment, que, que ça le faisait pas ?* Oui, ben par rapport à un employeur où là j'avais des, quand j'me suis présentée à l'entretien, j'avais peut-être pas des bijoux, au niveau de mes oreilles, parce que j'ai des écarteurs, c'était pas forcément adapté à l'entretien et il a fixé dessus quoi, c'était des regards fixes. »

L'argument récurrent est celui lié **au rapport à la clientèle**, et le regard que ces derniers pourraient avoir sur les personnes employées, qui sont tatouées et/ou piercées. Ceci induirait, d'après le recruteur, une perte de toute crédibilité envers le public. Néanmoins, cette idée revenant souvent dans les entretiens avec les employeurs, nous allons démontrer que cet argument ne se révèle pas forcément pertinent, l'aversion supposée des clients pour ce genre de pratique n'est pas inéluctable.

Célia, 22 ans, étudiante en licence de Psychologie, nous a fait part dans son entretien de quelques remarques sur le ton de l'humour: « *Et est-ce que du côté par exemple, tu dis que t'as fait du service par exemple, l'employeur lui était hostile à ça, mais est-ce que tu trouves que c'était vraiment un frein au niveau des clients, est-ce qu'ils te regardaient avec insistance, est-ce que les clients finalement accordaient de l'importance au fait que tu sois piercée ou pas ?* Euh non je pense pas, bon après j'ai eu des petites remarques mais c'était plus pour rire ou des clients qui me disaient « ah vous avez quelque chose qui brille là sous la lèvre » mais ça a jamais été quelque chose de négatif, c'était souvent plus un, pour rire ou « ah ben tiens vous avez des trous », une fois j'ai un client qui m'a dit que j'étais piercée que je ressemblais à une passoire. *Donc plutôt sur le ton de l'humour ?* Ouais c'était plus sur le ton de l'humour, j'ai pas eu l'impression que ça les dérangeait, que j'ai un piercing ou pas. » Ce récit nous conforte dans l'idée que les **clients** ne sont **pas systématiquement réticents**, et que parfois ils aiment et vont même parfois jusqu'à faire la démarche de se faire piercer ou tatouer après s'être renseignés auprès de la personne tandis que d'autres n'y prêtent même pas attention puisque les remarques négatives ne reviennent pas sans cesse.

C'est le cas d'une cliente de Claude, tatoueur depuis plus de quinze ans, qui lui avait fait part de son ressenti. Celle-ci, coiffeuse dans un salon où toutes les employées étaient tatouées, avait décidé elle-même de se faire un tatouage. Claude nous a raconté : « Je connais une coiffeuse qui veut se faire tatouer. Dans le salon tout le monde est tatoué, et elle a demandé à la patronne parce qu'elle le voulait entre les omoplates. Et comme ce sont des métiers où l'été elles ont des tenues pas légères, mais décolletées dans le dos et tout. Et la patronne, lui a dit :« Ecoute t'es jeune, fais ce que tu as envie de faire ». Et on s'est rendu compte que les clients, même d'un certains âge, aimaient

tous. Personne n'a fait des réflexions et y en a même qui sont venus du coup (sourire). A chaque fois qu'on dit que c'est pour les clients c'est complètement faux. Les clients ils vous acceptent comme vous êtes. [...] **Ça change en rien les qualités professionnelles.** »

Bruno, lui aussi, confirme l'idée selon laquelle le tatouage, le piercing ne provoquent pas que des réactions négatives, mais au contraire suscitent l'humour et la taquinerie. « J'ai des collègues de boulot, c'est comme ça qu'ils m'appellent, c'est le tatoué, après c'est Prison Break, enfin des choses comme ça tu vois, y'a toujours des petites anecdotes mais jamais rien de méchant. [...] J'ai même des collègues qui se sont mis à se faire tatouer, bon les piercings non, mais bon après euh... *Il n'y a jamais eu de remarques ?* Non, non jamais. C'est justement ce qui m'a vraiment bluffé chez eux, c'est qu'ils me jugent par le boulot que je fais. Ils étaient surpris au début, ils posaient des questions, si ça fait mal et tout ça, ils s'intéressaient, mais rien de méchant les collègues. »

Même si les remarques positives sont assez nombreuses, nous avons également pu constater un certains **mépris** de la part des collègues de travail pour certaines personnes et dans certaines circonstances, comme Bruno, lorsqu'il travaillait au sein de Goodyear, a pu être l'objet de critiques. « *Ils t'ont dit quoi?* Je sais plus exactement, mais c'était du genre t'es pas comme tout le monde quoi, t'es pas comme tout le monde ici, euh...voilà quoi. » Anne-Sophie, elle, n'a pas été confrontée à des paroles explicites mais des sous entendus et un ressenti. « [...] quand j'ai bossé à Camaïeu à Cognac, les autres filles ne m'ont pas adressé un mot, elles m'ont dévisagée à cause de mes piercings [...] »

Lors d'un entretien informel dans une clinique à Montluçon, nous avons pu rencontrer une infirmière, Lucie, portant un piercing au niveau du nez et un autre dit « piercing industriel » (pose d'un bijou qui passe par deux trous opérés dans le cartilage supérieur de l'oreille). Nous nous sommes permis de l'interpeller, en se présentant comme étudiantes faisant un rapport sur le piercing et le tatouage. Nous lui avons demandé si les employeurs et patients avaient exprimé des réticences.

Elle nous a confié que les patients posaient souvent des questions par curiosité, comme « ça fait mal ». Les médecins, eux, ne faisaient pas de réflexions, faisaient abstraction à ses piercings.

Par contre, elle a pu subir des critiques de la part de ses collègues. Un jour l'une d'elle lui a dit que ça faisait « sale », et elle lui a rétorqué, « je ne travaille ni avec mon nez, ni avec mes oreilles, et que toi avec tous tes bijoux et bracelets, c'est bien plus sale comme tu travailles avec tes mains. » Celle ci n'a rien dit, et elle est restée bouché bée.

Suite à ces remarques par exemple, certaines personnes portant piercing, tatouage, se sentiront alors « rejetées ». Cependant, ces réactions peuvent avoir une incidence ou non sur la trajectoire professionnelle des personnes tatouées/piercées.



## ***E. Incidence ou non sur la trajectoire professionnelle***

### **a. Le monde du travail, obligation et parfois intolérance**

Le tatouage ou piercing au travail, plus particulièrement au sein de l'entreprise, peuvent sembler être encore aujourd'hui un **frein à l'embauche**, comme à l'accession à certaines fonctions. S'il est communément admis de nos jours que le tatouage ou piercing sont portés par monsieur ou madame tout le monde, les barrières étant quelque peu tombées, sans distinction d'âge, d'appartenance culturelle, ethnique ou de milieu social.

Martine, 54 ans, secrétaire et collaboratrice d'un tatoueur à Clermont-Ferrand, explique elle aussi que toutes les professions sont représentées : « (...) il y a de tous les milieux, que ce soit médecin, chirurgien(...) ». L'hétérogénéité des adeptes du tatouage et piercing est confirmée par l'échantillon de personnes interviewées. Celles-ci ont entre 21 et 54 ans et ont des professions diverses et variées : tatoueur, pierceur, modeleur, employée dans une association d'insertion, étudiante, personne à la recherche d'un emploi, secrétaire. Il n'en va pas forcément de même pour ce qui est de la perception du tatouage et piercing dans l'entreprise et dans le monde du travail en général.

En effet, le monde du travail est un reflet à petite échelle de la société, cadré, avec ses propres codes. Tout y est souvent à justifier, et tatouages et piercings peuvent passer pour des preuves de manque de sérieux, même auprès de personnes qui acceptent très bien l'idée du tatouage ou du piercing à la télévision par exemple. Au travail, on cache donc en général instinctivement ses tatouages ou piercings. En effet, Bruno explique dans son entretien qu'on lui a demandé, en ce qui concerne ses piercings « d'enlever direct ». Anne-Sophie, elle, a enlevé ses piercings apparents « à cause du travail ».

A l'exception de rares professions liées souvent au domaine de la création artistique : musique, culture, design, création graphique par exemple, les modifications corporelles et ornements restent dans la **sphère privée** et ne sont généralement pas montrés par l'employé. Ils font en effet aujourd'hui couramment état de leurs marques ceux qui sont engagés dans une pratique artistique, ils mettent délibérément leurs corps en scène, alors que dans d'autres métiers, il faudra pratiquer la **dissimulation**.

### **b. La stigmatisation et les préjugés**

Il suffit de se pencher sur les résultats de nos prospections dans les commerces et services : les employeurs appliquent quasiment systématiquement aux personnes tatouées et percées que nous leur avons présenté des métiers tels que artiste, coiffeuse, serveuse dans une boîte de nuit, vendeuse de vêtements, livreur, tatoueur, donc des métiers souvent créatifs, dans le monde de la mode mais pas pour autant sans contact avec la clientèle. Mais ils ne les envisageraient pas un

instant pour autant travailler chez eux, dans une pharmacie, une banque. Ils sont d'emblée **exclus** de certaines professions. En outre, il reste même des professions pour lesquelles le tatouage est fortement déconseillé, pour ne pas dire proscrit. C'est le cas du domaine de la restauration, très pointilleux sur l'apparence, la présentation, ainsi que certains corps de la fonction publique, comme la police par exemple.

Il est important de souligner, suite aux entretiens réalisés, certaines convergences en ce qui concerne l'aspect professionnel. En effet, deux des personnes interrogées, Raphaël et Claude, ont fait de cette passion leur métier, et quant à Anne-Sophie et Bruno, tous deux ont, à une période de leur vie, envisagé de devenir professionnels, que ce soit par obligation ou par passion.

Raphaël a vu sa passion prendre le pas sur ses autres activités professionnelles « [...] l'assistantat vétérinaire c'était pas vraiment mon dada. Et ça se ressentait vis à vis de mon comportement les dernières semaines j'étais pas motivé. Et donc ces deux facteurs ont fait qu'elle m'a dit, Raphaël, je ne renouvelle pas ton contrat. Et moi ... ça me faisait même plaisir, et ce qui a fait que ce que je faisais en parallèle, le piercing a pris le pas au quotidien. Et il a pris tellement d'importance tous les jours que j'ai du faire quelque chose, et que je légalise mon activité. J'ai fait les démarches administratives à la chambre de commerce et au niveau légal de créer mon entreprise. »

Claude, tatoueur professionnel depuis une quinzaine d'années, a une formation initiale de commercial, il explique les raisons de son changement d'orientation professionnelle :

« *L'envie de devenir tatoueur c'est tout de suite venu ou vous avez fait d'autres formations ?* »

Non moi j'ai une base de commercial, donc je suis un ancien cadre commercial donc ça n'a rien à voir. J'ai pas fait tatoueur parce que j'étais dans la misère ou quoi que ce soit. J'étais tatoueur pour la simple et bonne raison c'est que je dessine depuis que je suis né. Et que je dessine comme je respire et on m'a toujours dit que j'avais de l'or dans les mains. Et sur les 20 ans je me suis fait tatoué et j'ai sympathisé avec le gars et puis après ça a mûri. Et à 30 ans j'ai pas arrêté parce que j'étais foutu dehors ou quoi que ce soit mais en plus je devais être nommé directeur et j'ai tout arrêté du jour au lendemain Et je me suis lancé pour le dessin au départ c'est pour ça que je travaille que sur rendez vous et que comme ça, pas sur ordinateur, ni modèle mais modèle unique ».

Bruno, lui, avait également pensé à devenir tatoueur, par passion et par la force des choses mais il ne l'a finalement pas fait : « *Justement, tu n'as jamais pensé à en faire ton métier ?* »

Si si je m'étais même renseigné, mais on m'a dit que c'était un milieu assez dur, faut pas avoir d'attaches à une ville, pas avoir de copine, donc... ».

Anne-Sophie, elle, a déjà effectué plusieurs tatouages et avait vraiment dans l'idée de passer professionnelle : « Le tatouage m'a attirée pour la facilité d'accès avec le physique que j'avais à l'époque (piercings), bien sûr que dans ce métier le look compte aussi mais c'est dur et c'est un

milieu très fermé où tout le monde parle sur le dos de tout le monde ».

Finalement, nous nous posons beaucoup de questions concernant l'influence que ces pratiques pouvaient avoir sur le parcours professionnel si influence il y a. Est-ce que les personnes concernées n'étaient pas cantonnées à certains types d'emploi, allant de pair avec les représentations et stéréotypes sur les tatoués/piercés, est-ce que d'autres leur étaient totalement exclus. La question était de savoir si quelqu'un de tatoué et/ou piercé pouvait prétendre à n'importe quel secteur professionnel. Certes il y a démocratisation quant à ces pratiques au sein de la société en général, mais cela s'applique-t-il aussi au monde l'emploi ?

Après avoir interrogé les employeurs, nous avons pu constater que certaines des hypothèses émises se confirmaient. Certains employeurs avaient effectivement déjà effectivement des **a priori**, ils associaient d'emblée piercing et tatouage aux métiers de la mode, de l'art, de l'esthétique, c'est à dire à un domaine un peu à part, décalé, original, et qui se démarque, et non pas à des métiers « ordinaires » tels que « employé de bureau, relation clientèle, secrétaire et fonctionnaire » réservés aux personnes « communes » celles ne présentant aucun ornement apparent, il y a donc ici un **effet de catégorisation** qui se profile, des stéréotypes de longue date, faisant référence aux représentations passées associant tatouages/piercing et marginalité. Les divers employeurs questionnés confortent donc l'idée selon laquelle des emplois standards ne peuvent être occupés par des personnes tatouées/piercées car elles ne sont pas sérieuses, présentent mal. Celles-ci doivent, selon l'opinion générale, être des artistes, intermittents du spectacle, saltimbanques, activités qui ne sont pas considérées comme de vrais métiers, avec toujours un peu ce côté vagabond, hors du commun, de la norme.

Les employeurs que nous avons rencontrés ont porté immédiatement un **jugement de valeur** concernant le physique et l'apparence. Aucun d'entre eux n'a évoqué l'éventualité de recevoir ces personnes en entretien, leur réaction ont été instantanées et catégoriques, alors que nous leur demandions même pas leur avis sur la possibilité d'une embauche au sein de leur commerce.

L'exemple peut-être le plus flagrant et le plus révélateur est celui d'un entretien d'embauche pour la société Domino's pizza, figurant dans le documentaire *Attention Danger Travail* de Pierre Carles, lorsqu'une candidate évoque le sujet des piercings—plus précisément les boucles d'oreilles, si c'est accepté ou non, le recruteur lui rétorque : « Si tu veux pas suivre la norme, vaut mieux qu'on arrête, c'est à toi de changer à la norme, c'est pas moi qui la fait, elle est là, faut la suivre. » Le ton est donné, sans aucun détour, et ici, le recruteur ne fait qu'appliquer des décisions venant de la hiérarchie et ne s'en cache pas, bien que ce type de discrimination soit **illégal**.

Au vu de ces attitudes et réactions, il semblerait bien que le délit de « sale gueule » soit bel et bien toujours en vigueur dans le monde de l'emploi.

Nous avons pu constater que les personnes tatouées et/ou piercées semblent, aux yeux de certains employeurs, ne pouvoir s'intégrer dans certains emplois. Afin de confirmer ou réfuter cette idée, il est primordial de s'intéresser au panel de personnes interviewées et à leurs parcours professionnel, afin de voir si ceux-ci corroborent les dires des employeurs, si effectivement leurs orientations ou réorientations professionnelles sont intimement liées avec le fait de porter tatouages et piercings. Nous souhaitons savoir si cela avait une quelconque influence, quelle soit positive ou négative, et auquel cas dans quelle mesure, ou bien s'il n'y avait aucun lien.

Les entretiens d'Anne-Sophie et Manue viennent confirmer les dires des employeurs, leurs suppositions en ce qui concerne le domaine d'activité réservé, selon eux, aux personnes tatouées et piercées. En effet, toutes deux ont à leur actif une formation touchant aux métiers de la mode : un brevet de technicien en vêtements, créations et mesures pour Anne-Sophie, et un BEP/CAP métiers de la mode pour Manue. Ces observations viennent donc appuyer l'association piercés/tatoués et métiers de la mode. Il s'agit ici d'une certaine catégorisation, évoquée par les employeurs questionnés.

### **c. Le changement professionnel et opposition entre deux interviews**

Ensuite, Raphaël et Claude, tous deux respectivement pierceur et tatoueurs professionnels, ont connu un changement d'orientation professionnelle. Le premier était assistant vétérinaire, le second commercial et ces revirements sont dus à l'importance qu'a pu prendre leur passion dans leur vie, si bien qu'elle en est venue à prendre le dessus sur leur vie professionnelle antérieure. D'ailleurs, Raphaël dit clairement : « le piercing a pris le pas au quotidien ». Ils ont donc, par passion, « laissé tomber » ce qu'ils faisaient pour s'y consacrer à plein temps, en faire leur métier et évoluer dans ce milieu. Toutefois, si pour Raphaël « l'habit fait le moine » puisque celui-ci, pierceur professionnel, arbore de nombreux piercings visibles dont il est fier et qu'il ne cacherait pour rien au monde, Claude n'a pas de tatouages visibles, on peut en deviner, en entrapercevoir quelques parcelles, mais rien de plus.

Ces deux constatations permettent de réagir à ce qui a été dit par les employeurs concernant la trajectoire professionnelle des piercés et tatoués.

En effet, pour eux, seules les personnes aux tatouages et piercings apparents étaient supposées pouvoir être tatoueur ou pierceur, cela se vérifie pour Raphaël, mais absolument pas pour Claude, on ne pourrait pas dire au premier abord qu'il est tatoueur car il ne correspond pas aux représentations de la majorité. En effet, pour la plupart des personnes, le tatoueur et le pierceur sont marqués à outrance.

Des similitudes se dégagent également des entretiens d'Anne-Sophie et Bruno, car ils sont

été amenés, dans leur parcours, à se questionner quant à la possibilité de faire eux–aussi de cette passion, cet art leur métier.

Anne–Sophie explique comment lui est venue cette envie : « Le tatouage m’a attirée pour la facilité d’accès avec le physique que j’avais (piercings et tatouages) à l’époque, bien sûr que dans ce métier le look compte aussi (...) ». Si c’est avant tout par passion qu’elle a envisagé de passer professionnelle, cela peut sembler aussi être le cheminement logique lorsqu’on est tatoué et/ou piercé, une évidence exprimée par les employeurs.

Bruno a réalisé lui-même beaucoup de ses dessins et s’est même tatoué seul, c’est donc tout naturellement qu’il a eu l’envie de faire du tatouage son métier. De plus, subissant quelques remarques au sein de son travail, il voyait là un moyen de **s’épanouir** professionnellement en faisant quelque chose qu’il aime, tout en restant lui-même. Cela ne s’est finalement pas fait pour d’autres raisons, plus personnelles.

Suite aux réactions des employeurs et de certains interviewés, lorsqu’on porte tatouage et/ou piercings apparents, il n’est pas de bon ton d’être en contact direct avec la clientèle, excepté dans les milieux alternatifs et très à la mode, fréquentés majoritairement par des artistes.

Afin de vérifier cette thèse, nous avons jugé bon de s’intéresser à ce qu’il en est en usine, où il n’y a quasiment pas de rapport avec les clients.

Manue, tout d’abord, explique : (...) quand j’étais piercée, les principaux postes que j’ai fait c’était dans l’usinage donc euh pas de clients donc euh voilà personne qui pouvait les voir (...) ». Ce témoignage vient donc confirmer la thèse selon laquelle lorsqu’on porte piercings et tatouages visibles, mieux vaut travailler hors contact avec la clientèle, en usine par exemple. Afin que cela soit révélateur, il est intéressant de connaître l’expérience de Bruno au sein de l’usine : « *Et au niveau professionnel, ça a été bien accepté ?* Pas ...pas partout, pas partout, euh..., j’ai eu le cas surtout sur une grande multinationale comme Goodyear, ils ont pas très bien accepté, pourtant ça reste de l’usine donc est–ce que ça les gênait, est–ce qu’ils aimaient pas, est–ce que... *Ils te l’ont fait ressentir ou bien ils te l’ont dit clairement.* Ah oui oui complètement !!! *Ils t’ont dit quoi ?* Je sais plus exactement, mais c’était du genre t’es pas comme tout le monde quoi, t’es pas comme tout le monde ici, euh...voilà quoi. *Tu as quand même travaillé pour eux finalement ?* Ouais, mais pas longtemps.(rires)*Est–ce qu’ils t’ont demandé à un moment de cacher quelque chose ?* Ah les piercings oui, oui, ah ben oui oui oui, d’enlever direct, mais après les tatouages, c’est plus dur... ».

Finalement, en interrogeant ne serait–ce que deux personnes, les discours sont différents. Si, dans les domaines où il y a contact avec la clientèle, certains employeurs refuseraient catégoriquement l’embauche de tatoués et/ou piercés, ce n’est pas le cas des usines qui, on le voit bien, ne refusent pas d’embaucher les personnes, mais ne les acceptent pas pour autant telles

qu'elles sont.

Manue n'a pas eu de problèmes par rapport à ça, cependant Bruno a été l'objet de remarques désagréables et s'est vu contraint d'ôter ses piercings. Au lieu de se focaliser sur le travail qu'il pouvait réaliser, c'est son **apparence** qui interpellait. En fin de compte, même sans contact avec le public, la **discrimination** n'est pas exclue. Peut-être était-ce à cause d'une question d'image vu qu'il s'agissait d'une grande multinationale, car il n'a pas eu de problème au sein de l'usine où il est actuellement, qu'il qualifie de « familiale ».

Lorsqu'on évoque les incidences possibles sur la trajectoire professionnelle, la question du choix n'est pas négligeable.

Nous allons nous intéresser aux expériences vécues par les interviewés pour voir en quoi celles-ci ont pu motiver des changements, des choix ou élaboration de stratégies.

Raphaël, devenu pierceur professionnel, a auparavant été qualifié de « drogué » par des clients dans son ancien emploi, on lui reprochait de ne pas avoir « le faciès de l'emploi », ce n'est pas la raison première qui a motivé son choix puisque c'est avant tout par passion, mais aujourd'hui il peut se présenter à la clientèle tel qu'il est sans craindre d'être jugé.

Manue explique que dans la restauration, les piercings « ça ne passait pas » et Anne-Sophie, après une courte expérience dans la vente où personne ne lui adressait la parole et on la dévisageait à cause de ses piercings, nous fait part sans détour des stratégies auxquelles elle a dû recourir dans le monde de l'emploi : « Je me suis **orientée** vers certains secteurs professionnels où mes piercings pourraient **le moins déranger**. Je me suis jamais présentée en parfumerie pour faire de la vente. C'est dingue comme on peut être jugé avec des piercings. Peut-être que pour certains employeurs c'est un signe d'instabilité, qui dit que le lendemain je vais pas arriver au travail avec un piercing en plein milieu du visage ? »

Même si, au cours de nos entretiens et réflexions, nous avons pu réaliser que des secteurs en rapport direct avec la clientèle tels que la vente ou la restauration ne sont pas les seuls à faire de la **discrimination** puisque le monde de l'usine n'est pas en reste, les représentations perdurent. Les employeurs émettent de fortes réticences, voire même un refus catégorique quant à l'embauche de piercés ou tatoués dans l'intérêt, selon eux, du client.

#### **d. Le regard des clients**

Cependant, cet argument ne serait-il pas un peu hypocrite, puisque, comme nous avons pu le remarquer, la clientèle n'est pas toujours hostile à ces pratiques, ce que confirme Célia dans son entretien « [...]j'ai eu des petites remarques mais c'était plus pour rire ou des clients qui me

disaient « ah vous avez quelque chose qui brille là sous la lèvre » mais ça a jamais été quelque chose de négatif, c'était souvent plus un , pour rire ou « ah ben tiens vous avez des trous » , une fois j'ai un client qui m'a dit que j'étais percée que je ressemblais à une passoire. *Donc plutôt sur le ton de l'humour ? Ouais c'était plus sur le ton de l'humour, j'ai pas eu l'impression que ça les dérangeait, que j'ai un piercing ou pas. »*

C'est bien souvent à l'employeur lui-même que cela pose un problème., mais celui-ci ne voulant pas être accusé personnellement de faire de la discrimination il avancera l'excuse du client.

En outre, face à ce type de réactions, les percés et tatoués eux-mêmes vont quelquefois écarter volontairement les secteurs en question de leur environnement professionnel, ayant tout à fait conscience des a priori. Ils ne souhaitent même pas essayer et se dirigent d'office vers d'autres domaines.

Nous avons pu réaliser que certains secteurs en rapport direct avec la clientèle, tels que la vente ou bien la restauration ne sont pas les seuls à faire de la discrimination puisque le monde de l'usine n'est pas en reste. Les représentations perdurent malgré tout et les employeurs émettent d'importantes réticences, voire même un refus catégorique quant à l'embauche de percés et tatoués. Dans l'intérêt, selon eux, du client. Mais un tel comportement ne serait-il pas un peu hypocrite ? En effet, comme nous l'avons constaté précédemment, le prétexte de la clientèle permet aux employeurs de se décharger avant tout, de ne surtout pas être amenés à avouer que c'est à eux que cela pose un problème. Ainsi, tout est question d'apparence, au détriment des capacités professionnelles. Sous prétexte que tatouage et piercing ne sont pas « présentables », gagent d'un manque de sérieux, on rejette ces personnes, mais paradoxalement un employeur peut très bien être amené à employer une personne n'ayant rien d'apparent sur le visage, les mains, doigts, le cou etc... mais ayant tout le reste du corps complètement recouvert de tatouages. Dans ce cas –là, la personne sera évaluée uniquement sur des critères professionnels. Mais que se passera-t-il si l'employeur venait à le découvrir ? L'employé deviendrait soudainement inapte, indigne de confiance, pas sérieux pour cause de tatouage ?

Au vu de ces observations, on peut se questionner sur la légitimité des arguments avancés.

Claude, dans son témoignage, parle lui aussi sans détour d'hypocrisie : *«Tout à l'heure vous parliez de démocratisation, pensez-vous qu'au niveau des employeurs ça commence à être accepté ou pas du tout? Pas du tout. Quand on me dit que c'est accepté je trouve que c'est de l'hypocrisie, de l'hypocrisie. En France, ce n'est pas encore accepté. Moi je vois, je voyage beaucoup, vous allez au Québec, aux États-Unis; je vois aux États-Unis, je prends cet exemple là. Y' a un salon de thé juste en dessous du studio de mon pote, et le gars qui vous sert est tatoué jusqu'aux mains. Et le café est toujours aussi bon, le thé est toujours aussi bon. (sourire). Et il vous sert en chemisette, et personne ne fait attention à lui. [...]A chaque fois qu'on dit que c'est pour les clients c'est complètement faux. Les clients ils vous acceptent comme vous êtes. **Ça change en rien***

## les qualités professionnelles. »

LIOTARD (mars 2010) sociologue et anthropologue à l'Université Lyon 1, à l'instar de Claude, nous le confirme : « Aux Etats-Unis, en Angleterre ou en Allemagne, on trouve beaucoup plus de personnes tatouées ou percées qu'en France à des postes en relation avec la clientèle. Comme les discriminations s'opèrent sur des signes visibles, tout dépend du contexte et de savoir si l'entourage accepte ou non la différence. Mais ce qui est en jeu, c'est moins le fait de porter un tatouage ou un piercing que le type de visibilité qu'il produit. » Prenons l'exemple d'une jeune femme qui porte un bijou au-dessus de la lèvre très discret, mais qui se remarque dès qu'elle sourit. C'est une manière de révéler sa personnalité, tout en étant sous le regard des autres. On est dans le registre de l'apparence, une capacité de la communication. A l'inverse, une autre fille percée d'un clou au même endroit sera peut être valorisée dans son propre groupe d'amis, parce qu'elle a fait la démarche d'essayer et d'oser mais déclassée vis à vis d'adultes qui verront en elle quelque'un de « pas commun », d'un peu à part. La subjectivité de ses propos ressorts, et c'est ainsi que chaque personne aura une appréciation différente de cette acte.

Si aujourd'hui aucun lieu, aucun emploi n'est plus interdit aux tatoués et percés, il semblerait tout de même que la prudence reste de mise et qu'il soit préférable de ne pas afficher tatouages et piercings dans certains lieux professionnels. Même si la décision, le jugement final dépendra de la personne en face, le dénouement appartiendra à l'employeur, car même s'il fait acte de discrimination à l'embauche, personne ne pourra l'obliger à embaucher quelque'un contre son gré. De ce fait, toute personne tatouée ou percée est en proie aux regards, aux **jugements** subjectifs d'autrui, et peu importe le secteur finalement. Comme nous l'avons observé, dans le domaine de la restauration par exemple, certains n'ont rencontré aucun obstacle, alors que pour d'autres ils étaient nombreux.

Dans le monde du travail, peut-être vaut-il mieux opter pour un tatouage qu'il est possible de montrer ou dissimuler, ou un piercing pouvant être ôté et remis, pour ne jamais avoir à en être tributaire.

JEUDY,(1998) dans son ouvrage observe qu' « aujourd'hui l'homme tatoué joue à cache-cache, tantôt il montre ses tatouages, tantôt il les cache ».

Certains diront que les cacher c'est se soumettre, mais n'est-ce pas finalement plutôt une forme de contrôle, puisque l'individu peut être le « méchant » quand il montre ses tatouages, de ce fait on le laissera tranquille par crainte, et si au contraire il souhaite passer inaperçu, il les cache. Les personnes tatouées et percées ont en définitive le pouvoir de se démarquer ou de se fondre dans la masse au gré de leurs humeurs et des circonstances.



## **e. La législation sur les tatouages, piercings dans le monde du travail**

Les personnes tatouées et piercées ont toutes en commun une conscience marquée de fragiliser leur position si elles affichent leurs tatouages et/ou piercings dans le cadre de leur vie professionnelle ou pour un entretien d'embauche.

En France, le code du travail prévoit et pénalise cependant les discriminations suivantes. « Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte [...], de mesures d'intéressement ou de distribution d'action, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, à une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille ou en raison de son état de santé ou de son handicap ». (article L.1132.1)

Cet article ne constitue pas un rempart à toute épreuve, mais il peut suffire à faire hésiter un employeur et éviter une appréciation contrariée par une peau tatouée/piercée. Si cela ne suffit pas et qu'on est convaincu d'une injustice, on pourra prendre conseil auprès des représentants du personnel, ou auprès d'une organisation syndicale locale dans le cas d'une recherche d'emploi, ou bien encore auprès de la direction départementale du travail ou du conseil des prud'hommes.

A noter également qu'un employeur ne peut théoriquement pas interdire le tatouage à ses employés. Une éventuelle clause particulière dans le règlement intérieur se révèle nulle puisque ce règlement doit se limiter à l'activité professionnelle des salariés. De ce fait, « le règlement intérieur ne peut contenir [...] des dispositions apportant aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives des restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. »

Bien sûr, il s'agit là avant tout de théorie. Un employeur peut néanmoins demander à l'employé tatoué/piercé de cacher son tatouage/piercing si celui-ci renvoie un caractère pouvant « nuire à l'intérêt de l'entreprise » ce qui reste bien entendu très subjectif. Enfin, un recruteur se risquera rarement à exprimer clairement ses éventuels a priori sur le sujet et préférera invoquer un autre motif, par exemple « vous ne correspondez pas au profil demandé », « vous n'avez pas assez d'expérience »

La notion d'apparence physique a été insérée dans le code du travail par la loi n°2001.

1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations.

L'arrêt suivant, rendu le 11 octobre 2001, par la Cour d' Appel de Toulouse, concernant plus spécifiquement le piercing, représente une petite avancée française quant à la considération des modifications corporelles par les employeurs. « Sur les lieux de travail [...], porter un bijou ne saurait être par principe interdit à un salarié dans l'exercice de ses fonctions, si le dit bijou n'apparaît pas incompatible avec la nature des tâches qui lui sont confiées par exemple. »

Le fait pour un salarié de s'être affublé d'un anneau inséré à l'arcade sourcilière, illustration d'une mode actuelle dite « piercing », ne saurait être en lui-même regardé comme procédant d'une attitude contraire ou incompatible avec l'activité de serveuse de restaurant.

La décision suivante a quant à elle été énoncée par la Cour Supérieure du Québec, le 27 mai 2009. Elle concerne un Centre de la Petite Enfance (CPE), ayant obligé l'une de ses éducatrices, par ailleurs employée depuis plusieurs années, à couvrir son tatouage sur son lieu de travail, à défaut de quoi elle serait sanctionnée, voire même licenciée. Le Conseil d' Administration du CPE a en outre, préalablement à cet avertissement, adopté une résolution stipulant que l'exposition apparente d'un tatouage et/ou piercing est contraire au code éthique et à la mission éducative du CPE. En conséquence de quoi elle impose de couvrir « tout le tatouage et/ou piercing par un vêtement adéquat lors de la prestation de travail ».

Suite à ce jugement, se pose la question de ce qu'il en est de la liberté d'expression. Il va de soi qu'obliger une personne portant un tatouage à cacher celui-ci constitue une atteinte à ce droit et à cette liberté fondamentale.

Cependant, il existe des cas particuliers. En effet, le ministère de l' Intérieur précise que tout tatouage est strictement interdit pour le personnel policier. Vu lors de la visite médicale, il doit être enlevé si on veut entrer dans le Police Nationale. Cela dit, quelques témoignages rapportent des cas de personnes tatouées après avoir été intégrées dans la Police, et dans la mesure où aucune pièce n'est visible en uniforme, cette situation est tolérée. C'est le cas d'Estelle, 20 ans, intégrant en février 2011 l' École Nationale de Police de Nîmes. Elle venait pour se faire enlever un piercing de surface entre la poitrine. Elle nous a rapporté lors d'un échange succinct chez un pierceur, tatoueur, qu'elle avait un tatouage dans l'aîne, et qu'il était accepté étant caché, et qu'il ne serait jamais vu. Elle nous a expliqué que lors de son oral pour rentrer à l' École, les jurés lui avaient demandé si elle savait que les piercings étaient interdits. Elle en avait un au niveau de la pommette de la joue, celui entre la poitrine et au dessus de la lèvre. Elle leur a dit que si elle était là c'est qu'elle était prête à les enlever. Et malgré la présence de ses piercings lors de l'entretien, cela n'a pas remis en cause sa candidature et son affectation à l' Ecole. A l'armée, rien ne doit « apparaître » sous les tenues réglementaires.

Là encore, il est question de **subjectivité**, un écart entre la théorie et la pratique, mais qui dans ce

cas révèle une certaine acceptation, tolérance, car chacun est libre de disposer de son propre corps malgré toutes les normes et cet exemple est révélateur. Ce qui induit pour certains un changement des mentalités et de ce fait une évolution de ces dernières.

## **f. Évolution des mentalités et changements**

La plupart des personnes qui portent un ou plusieurs tatouages ou piercings s'efforcent donc de dissimuler ou exposer leurs marques en fonction des situations sociales et des réactions supposées de leur entourage.

Anne-Sophie, 21 ans, lors de son entretien explique clairement son choix de n'avoir à l'heure actuelle que des tatouages et piercings non apparents : « si on veut passer inaperçu et être dans le rang, et ben faut rien avoir d'apparent ».

Quant à Raphaël, 30 ans, il adopte l'attitude opposée, c'est à dire qu'il est très important pour lui de ne pas cacher ses tatouages et piercings, afin de susciter le questionnement et la réaction de ses interlocuteurs. « Et le bras et le mollet je les voulais là parce qu'on va dire, pour avoir quelque chose qui se voit et qui puisse se voir facilement. J'aime pas cacher ce que j'ai. Je veux extérioriser ce que j'arbore ».

On note donc que les personnes tatouées et piercées apprennent finalement à **s'adapter aux circonstances**. D'autres, plus rares, refusent de se plier à ces principes et avancent comme arguments les **notions de tolérance et de liberté de disposer de leur corps**. Quelques-unes affichent clairement leurs marques de différence en se faisant tatouer des zones souvent exposées au regard des autres: mains, doigts, cou, visage, avant-bras, des endroits inévitablement attirés par le regard. Elles ont aussi parfois une volonté de heurter ou de troubler les autres, c'est pourquoi elles s'exposent en permanence à leurs jugements. A cela d'autres répondront qu'ils affichent ces modifications corporelles tel un art et ne voient pas de raisons de les cacher ou de choisir des endroits discrets.

Finalement, face à des telles constatations, il est légitime de se demander ce qu'il en est vraiment: ces pratiques provoquent-elles encore l'indignation ou tendent-elles à être acceptées, valorisées?

Il semblerait que la pratique des modifications corporelles connaisse un certain **processus de démocratisation**, notamment par la multiplication des studios de tatouage et piercing, comme le fait remarquer LE BRETON ( 2002 ) « Ces boutiques de modification corporelle entrent désormais dans le paysage de la ville, même si un ultime reste de préjugés à leur propos suscite quelque gêne amenée à disparaître bientôt. Les devantures affichent des modèles de tatouage, des représentations de personnes tatouées, des poitrines ornées de piercings (...) ».

A cela vient s'ajouter **un phénomène de popularisation** véhiculé par les médias. En effet, il est courant de nos jours de voir des acteurs, chanteurs aux avant-bras tatoués, ou bien arborant de multiples piercings. Cet art s'est petit à petit converti en **effet de mode**, et beaucoup de jeunes souhaitent avoir recours à ces pratiques pour imiter leurs idoles.

Ainsi, « aujourd'hui, le tatouage sort de la clandestinité et s'éloigne de la mauvaise image qui a longtemps été la sienne, sa valeur se renverse même (...) ».

Effectivement, voir à la télévision et dans les magazines des personnalités percées et tatouées rend ces pratiques peut-être plus courantes et ordinaires mais il y a tout de même un écart entre le fait de d'apprécier un artiste tatoué ou percé et celui d'embaucher Monsieur ou madame tout le monde tatoué et percé à outrance. Un des employeurs interrogés sur les photos présentées avait reconnu « adorer Cœur de pirate », chanteuse aux avant-bras ornés de tatouages colorés mais malgré tout expliquait de façon catégorique que les tatouages « dans une pharmacie, ça ne passe pas vis à vis des clients et de l'image de l'établissement ». On ne peut donc nier le fait qu'il y ait une différence entre tolérance et acceptation.

Malgré une évolution non négligeable, la situation demeure tout de même ambivalente. Nombreux sont ceux qui ont le sentiment que les **connotations négatives** associées au tatouage et piercing ont la vie dure, idée confirmée par Claude, 49ans, tatoueur professionnel : « on en parle de plus en plus... mais on en parle c'est pas pour autant que c'est accepté, que par rapport aux pays anglo saxons, aux Etats -Unis ça n'a rien à voir. On est encore très très loin derrière.. et ...aujourd'hui la société fait qu'on a plein de barrières ».

Cela peut s'expliquer tout d'abord par le fait que ces pratiques ont à voir avec l'apparence qui est un enjeu social, un moyen délibéré de diffuser une information sur soi. D'ailleurs, comme beaucoup d'interviewés l'expliquent, les tatouages surtout, font **partie intégrante** de l'histoire des individus, certains relatent même les étapes importantes de la vie de ceux qui les portent. La présentation physique de soi se résume, d'un point de vue sociologique, à une présentation morale, et la mise en scène de l'apparence livre le sujet au regard évaluatif constant de l'autre, à son jugement et ses préjugés qui le positionnent d'emblée dans une catégorie sociale ou morale selon un détail vestimentaire ou physique tel que le tatouage ou le piercing.

Les stéréotypes se greffent sur les apparences physiques et conduisent à les transformer en stigmaté.

Beaucoup de tatoués et percés ressentent ses regards et jugements même s'ils ne sont pas explicites. Du fait de cette pression, ils se sentent **obligés d'ôter, dissimuler ou bien de faire des choix stratégiques** quand aux emplacements de leurs tatouages ou piercings. Certes, ils ne seront probablement pas montrés du doigt comme ce fut le cas auparavant, mais des regards se feront sentir, ainsi qu'une certaine catégorisation.

C'est le cas de Raphaël, trente ans, pierceur professionnel qui explique : « Après au niveau

clientèle, j'ai tout eu. J'ai eu des gens qui s'en foutaient, d'autres qui trouvaient ça joli, et d'autres pour qui ça faisait peur. Ils ne s'approchaient pas du comptoir parce que j'étais derrière. [...] J'ai même eu une fois une personne qui a dit : c'est quoi ce drogué que tu as employé. Parce que après y' a beaucoup de préjugés ». Les personnes dans le cas de Raphaël, c'est à dire faisant l'objet de préjugés, sont souvent perçues comme « louches », peu fréquentables, pas présentables, ce sont des « junkies », hors du rang, des marginaux. En outre, de nombreux pays considèrent encore le tatouage comme lié au crime organisé ou aux voyous. Au Japon, on ne laisse toujours pas entrer les personnes avec des tatouages dans les bains publics, lieux communs de socialisation dans la société japonaise. Cette aversion pour les tatouages vient du fait qu'il reste associé à la Yakuza, la mafia japonaise.

Les stratégies de dissimulation ou les choix d'endroits discrets correspondent à ce que Goffman appelle « la tentative de correction du stigmaté ». Les tatoués et piercés sont en effet stigmatisés de par leurs particularités, tout comme pourrait l'être une personne handicapée, d'autant plus lors de contacts mixtes, ce que Goffman nomme les rencontres entre « les normaux » ou les non tatoués et « les anormaux » c'est à dire les tatoués, piercés. Avant même que le contact n'aie lieu, le stigmatisé ignore comment il va être accueilli et à de ce fait tendance à toujours être en représentation, contrôlant ce qui pourrait le trahir et cherchant à faire bonne impression plus que n'importe qui, car il a en tête le fait d'être catégorisé, **victime d'a priori** avant même tout contact.

C'est l'expérience qu'a vécu Raphaël. « j'étais obligé déjà vis à vis des employeurs, de leur faire comprendre gentiment en leur parlant que c'est pas parce que j'avais quelques piercings au niveau de la tête, que je savais pas pour autant bien bosser et que mon métier je l'ai appris comme il faut et que j'étais capable de renseigner. Chose qu'il a fallu que je prouve et ça a été fait. Donc il a fallu que je me défende là-dessus, que je prouve plus que les autres que j'étais capable de bien bosser ». Le stigmatisé a l'impression de partir avec un handicap et se sent donc obligé de faire ses preuves plus que n'importe qui, on l'attend au tournant et finalement **le jugement physique a tendance à prendre le dessus sur le jugement purement professionnel.**

Ainsi, pour les personnes possédant un stigmaté visible, ces interactions peuvent être, comme le dit Goffmann « Flottantes et angoissés ». Ces dernières sont toujours en mouvement en fonction des situations sociales, oscillant entre la dissimulation au travail par exemple, et l'exposition avec des amis partageant le même intérêt, la même passion.

Il est également important de préciser que c'est avant tout à travers le regard de l'autre qu'un individu est stigmatisé. De plus, la plupart des personnes interrogées sur la question viennent confirmer cette idée en évoquant un ressenti, un sentiment en ce qui concerne leurs tatouages, leurs piercings, c'est à dire des jugements très souvent implicites mais très pesants, des regards insistants, dédaigneux. C'est alors la relation avec autrui, si minime soit elle, qui va fabriquer le stigmaté. Le stigmatisé, lui, à la base, n'a pas de problème avec ses tatouages, piercings, puisqu'ils

émanent d'un choix personnel, et même parfois d'une longue réflexion et introspection. C'est dans la relation avec l'autre qu'il va être amené à se poser des questions sur la légitimité de cette spécificité visible, ou qu'il va ressentir le poids des jugements. Il se retrouve alors **seul face à l'opinion de la masse** avec son « étrangeté ». En outre, on peut noter, suite aux entretiens réalisés, que la majorité des tatoués et piercés, n'avaient pas forcément ressenti le besoin de les dissimuler ou de les ôter avant d'avoir fait l'objet de remarques négatives, notamment en situation d'entretien d'embauche ou d'emploi.

Bruno, 28 ans, modeleur l'explique lors de l'entretien : « *Et par exemple lors d'un entretien d'embauche, est-ce que tu vas te préparer ? Je veux dire est-ce que tu vas essayer de dissimuler tatouages et piercings ?* - Ouais, pour un entretien ouais, de peur...de ...justement, pas être pris pour ça. »

Comme l'explique GOFFMAN, (1963) une personne présentant un stigmate, qu'il s'agisse de handicap ou de modification corporelle, peut souffrir d'humiliation constante car le regard des autres est lourd de signification. L'individu en question peut alors en venir à vouloir rejeter cet attribut, qui, finalement, le rend différent aux yeux des autres et l'écarte en quelque sorte de la société. Il en découlera alors le processus de dissimulation, d'effacement ou une affirmation forte de cette caractéristique en se dévoilant volontairement et radicalement, ce qui suppose une certaine affirmation de soi.

## IV. Conclusion

Tout au long de ce projet nous avons voulu répondre à une question : en quoi les propriétés sociales et physiques du tatouage et du piercing peuvent influencer sur la vie professionnelle des personnes ayant recours à de telles pratiques ?

Pour répondre à cette question, nous sommes alors partis à la découverte de ce monde des modifications corporelles afin d'en connaître l'histoire et l'actualité. Nous avons ainsi rencontré des personnes ayant eu recours à ces pratiques. Lors des entretiens que nous avons mené avec elles, nous avons abordé dans un premier temps la symbolique de leurs tatouages et piercings afin d'en connaître la signification exacte. Puis, nous avons dans un second temps orienté la discussion vers le regard que les autres peuvent porter sur ces marques originales, avec une insistance particulière sur le regard des employeurs.

A l'analyse des résultats, nous nous sommes rendus compte que divers points communs entre les interviewés ressortaient. A presque l'unanimité, tous racontent avoir été la cible de préjugés. Ils expliquent alors se sentir dévisagés lors d'entretiens d'embauche, entretiens durant lesquels d'ailleurs, la demande explicite de retirer tout piercing et de dissimuler tout tatouage leur est faite régulièrement. Certains nous racontent même avoir fait certains choix professionnels, et cela malgré eux, à cause de leurs ornements qui ne sont apparemment pas les bienvenus sur le marché du travail. Les motifs les plus couramment utilisés par les employeurs sont relativement classiques et prévisibles. Ils mettent bien souvent en avant le manque de sérieux, une image peu présentable, un possible lien avec la délinquance voire même la violence. Ainsi, il semblerait que les employeurs se cachent derrière ce prétexte, celui de la clientèle choquée voire apeurée par de tels motifs ou bijoux. Toutefois, lorsque les interviewés évoquent les nombreux retours qu'ils ont pu avoir par ces mêmes clients, il semble alors que l'argument phare ne tienne pas. En effet, les anecdotes que l'on nous raconte reposent majoritairement sur des remarques positives ou sur le ton de l'humour. Au vu de ce paradoxe, on peut alors s'interroger sur le comportement des employeurs. Ne seraient ce pas eux qui finalement auraient une représentation totalement erronée des jugements de leurs clients, ou qui tout simplement n'apprécieraient pas personnellement cette pratique et se dissimuleraient derrière de fausses excuses ?

Quoiqu'il en soit et cela quelques soient les motifs avancés, il apparaît plutôt évident que le fait d'être tatoué et/ou percé a encore aujourd'hui une influence certaine sur les parcours professionnels. Si certains se passionnent pour la pratique et décident d'en faire leur métier, d'autres se voient fermer certaines portes en voulant s'affirmer soi même et n'ont d'autres choix que de se diriger vers celles qui leur restent ouvertes.

D'autre part, notre enquête micro-trottoir auprès des employeurs nous a permis de confirmer les dires de nos interviewés. Les chefs d'entreprise nous ont alors surpris par leur franc parlé (franchise), nous expliquant sans crainte et sans détour leur refus d'embaucher une personne affichant de tels ornements. Bien sûr, ils ne mettaient pas en cause leurs goûts personnels pour se justifier, certains même déclaraient apprécier cette pratique, ils remettaient alors tout « sur le dos » des clients, expliquant que ces derniers ne cautionneraient pas d'être servis ou renseignés par une personne tatouée et/ou piercée. Ces témoignages plutôt sincères et directs, nous ont permis de prendre conscience de l'ampleur du phénomène. Si la pratique du tatouage et du piercing représente un fort effet de mode aujourd'hui, son succès n'est pas aussi flagrant sur le marché du travail. Ainsi, parce que la plupart des entreprises en font un critère de non sélection, on est alors en droit de parler de cas de discrimination pure, normalement sévèrement punie par la loi. Toutefois, même en cherchant un peu, le tatouage et le piercing n'arrivent pas en tête de liste lorsque l'on parle de discrimination. On entend ainsi souvent parler de discrimination raciale, sexiste...mais rarement de tatouage et de piercing. Pourquoi une telle ignorance du problème ? Peut être s'agirait-il d'un rejet plus acceptable et cela à cause de cette mauvaise image qui colle à la peau de telles pratiques depuis des siècles ? Nul ne saurait répondre à cela. Toutefois au vu des témoignages que nous avons recueillis, il serait grand temps de prendre au sérieux cette problématique, car de tels comportements de la part des employeurs ne laissent que peu de chances aux personnes tatouées et ou piercées.

Enfin, dans cette société où le tatouage et le piercing sont considérés plus positivement qu'autrefois, il existe encore une barrière au niveau professionnel. La notion de norme esthétique au travail est encore omniprésente. Ainsi, il existe beaucoup de métiers où, au même titre qu'il faut avoir une tenue correcte, une coupe de cheveux règlementaire, il est demandé de ne pas porter de marques particulières tel que le tatouage ou le piercing. Certains métiers sont même totalement fermés aux personnes en possédant (banque, assurance, pharmacie...). Il y a en quelque sorte une discrimination naturelle qui obligera les personnes tatouées ou piercées à aller vers des emplois où il n'y a pas de contact direct avec une clientèle. Ainsi, elles se plient parfois malgré elles aux préjugés des employeurs qui pensent qu'il est recommandé de présenter à leur clientèle des personnes ayant une présentation irréprochable correspondant bien aux codes sociaux en vigueur et cela dans le but de ne pas la faire fuir.



## V. Bibliographie

BAILLETTE, Frédéric.- *Inscriptions tégumentaires de la loi*.- revue Quasimodo numéro 7

GOFFMAN, Erving.-*Stigmate*, Paris, 1963 (1ère édition)

JEUDY, Henry-Pierre.-*Le corps comme objet d'art*.- Paris, Armand Collin, 1998

KOBER Marc.- *Fleurs de peau, Histoire du tatouage*.- Edition Les Belles Lettres, 2005.

LE BRETON, David.- *Signes d' identité, tatouages, piercings et autres marques corporelles*.- Métailié:Traversées, 2002.

LE BRETON, David,-*La sociologie du corps*.- Que sais-je, 2010.

LIOTARD, Philippe.- *Tatouages et piercings. d'abord une affirmation de soi* .-Entreprises et carrières, n°994, 23-29 mars 2010

*Film* :

CARLES, Pierre; COELLO, Christophe; GOXE, Stéphane. -*Attention danger travail*, France, 2003  
*MASUMURA, Yasuzo - Tatouages, 1966*

Site internet de Légifrance, pour l'article L1132-1 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=4FCCCEF107BE41FB7704CD43AA256538.tpdjo02v\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000006177836&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20080513](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=4FCCCEF107BE41FB7704CD43AA256538.tpdjo02v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006177836&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20080513)

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier dans un premier temps les personnes qui ont bien voulu participer à notre projet en acceptant de répondre à nos questionnements.

Nous remercions également Monsieur Pierre COUTURIER de nous avoir encadrés tout au long de la réalisation de ce projet ainsi que Monsieur Michel MERLE pour sa participation, sa disponibilité, ainsi que pour avoir accepté de jouer le rôle de « tuteur entreprise ».

## VI. Annexe

### *A. Fiche laissée chez les tatoueurs à Clermont-Ferrand*

Bonjour,

Nous sommes étudiants en sociologie à Clermont-Ferrand et nous montons un projet ayant pour objectif de découvrir le monde du tatouage et du piercing. Pour mener à bien ce projet, nous avons besoin de votre témoignage. Ensemble, nous aborderons différents thèmes à savoir la pratique du tatouage/piercing, ou encore l'aspect artistique d'une telle pratique.

Ainsi, si vous souhaitez partager votre expérience avec nous, veuillez nous laisser ci-dessous votre prénom ainsi que votre numéro de téléphone afin que nous puissions prendre contact avec vous.

Merci de votre participation.

Prénom	Numéro de téléphone

## ***B. Fiche déposée dans le centre de dermatologie***

Bonjour,

Nous sommes étudiants en sociologie à Clermont-Ferrand et nous montons un projet ayant pour objectif de découvrir le monde du tatouage et du piercing. Pour mener à bien ce projet, nous avons besoin de votre témoignage. Ensemble, nous aborderons différents thèmes à savoir la pratique du tatouage/piercing, l'aspect artistique d'une telle pratique. Nous aimerions aussi discuter des raisons poussant à se faire dé-tatouer.

Ainsi, si vous souhaitez partager votre expérience avec nous, veuillez nous laisser ci-dessous votre prénom ainsi que votre numéro de téléphone afin que nous puissions prendre contact avec vous.

Merci de votre participation.

Prénom	Numéro de téléphone

***C. Affiche du magasin nous ayant interpellés***



**N'ayez pas  
d'apriori !**

**LA PETITE LPE FABRIQUE**